



Newsletter CNR BEA n°19

Octobre 2021

COGNITION-EMOTIONS	3
09/10/2021 : Donkey behaviour and cognition: a literature review	3
COLLOQUES-SEMINAIRES-FORMATIONS	3
22/10/2021 : Quatrième Journée Jeune Recherche de l'AFEE : Le bien-être animal dans l'UE.....	3
19/10/2021 : Agrowebinaire du mardi : Le bien-être animal dans une perspective de santé globale..	4
11/09/2021 : Overcoming barriers for change in farrowing housing and management	4
CONDUITE D'ELEVAGE ET RELATIONS HOMME-ANIMAL – DONT BE DE L'ELEVEUR	5
11/10/2021 : If they could choose: How would dogs spend their days? Activity patterns in four populations of domestic dogs	6
06/10/2021 : Piglet Viability: A Review of Identification and Pre-Weaning Management Strategies....	7
26/09/2021: Heat caused heartbreaking losses for B.C. livestock farmers.....	8
24/09/2021 : The Effect of Human–Horse Interactions on Equine Behaviour, Physiology, and Welfare: A Scoping Review.....	10
20/09/2021 : Pet–Human Relationships: Dogs versus Cats.....	11
ÉTHIQUE-SOCIOLOGIE-PHILOSOPHIE	11
28/09/2021 : La prise en compte du bien-être animal, un tournant dans la société.....	11
15/02/2021 : How does animal welfare taste? Combining sensory and choice experiments to evaluate willingness to pay for animal welfare pork	12
ÉVALUATION DU BEA ET ETIQUETAGE	13
12/10/2021 : Évaluer le bien-être des taurillons en engraissement	13
06/10/2021 : La filière porcine belge lance un premier label national de bien-être animal	14
INITIATIVES EN FAVEUR DU BEA – FILIERES, AGENCES DE FINANCEMENT, ORGANISMES DE RECHERCHE, POUVOIRS PUBLICS	15
05/10/2021 : FAO upgrades aquatic animal welfare in Shanghai declaration.....	15
04/10/2021 : France Relance : près de 330 projets portés par des refuges et associations de protection des animaux de compagnie soutenus et un doublement des fonds annoncé par le Président de la République	16
27/09/2021 : Repérer les signes de maltraitance chez les animaux et les humains, un guide pour les vétérinaires et leurs équipes	17
LOGEMENT – DONT ENRICHISSEMENT	18
10/10/2021 : Environmental enrichment in fish aquaculture: A review of fundamental and practical aspects	18
03/05/2021 : Effects of music stimulus on behavior response, cortisol level, and horizontal immunity of growing pigs	19
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR	20
27/09/2021 : Arrêt de la castration à vif : Des pays contrariés à l'export ?.....	20
22/09/2021 : Efficacy of Intra-Operative Topical Wound Anaesthesia to Mitigate Piglet Castration Pain - A Large, Multi-Centred Field Trial.....	21
06/09/2021 : Porcs biologiques : mieux valoriser les mâles non castrés	22
REGLEMENTATION	24
07/10/2021 : Sénat : Réponse écrite à la question n°19214 : Dérogation à l'obligation d'étourdissement en label rouge « gros bovins de boucherie ».....	24
06/10/2021 : Thirty Years of Changes and the Current State of Swedish Animal Welfare Legislation	



.....	24
05/10/2021 : Council of the European Union : Updating animal welfare legislation in the EU	25
01/10/2021 : Encadrement de la cession en ligne d'animaux de compagnie : le Sénat porte une proposition plus ambitieuse que celle du Gouvernement.....	27
01/10/2021 : Maltraitance animale : le Sénat vote un texte en grande partie édulcoré.....	28
30/09/2021 : Lutte contre la maltraitance animale	30
22/09/2021 : Efficacy of Intra-Operative Topical Wound Anaesthesia to Mitigate Piglet Castration Pain - A Large, Multi-Centred Field Trial.....	31
22/09/2021 : Sénat : Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale	32
22/09/2021 : Lutte contre la maltraitance animale : la commission des affaires économiques fait le choix du renforcement des liens entre humains et animaux	32
21/09/2021 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-003650/21 : Interdiction de la caudectomie des chiots pour des raisons esthétiques	34
20/09/2021 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-000548/21 : European framework for the protection of pets.....	35
06/09/2021 : Porcs biologiques : mieux valoriser les mâles non castrés	36
SANTE ANIMALE	37
11/06/2021 : FVE/ FEEVA Best Practice Protocol for Euthanasia of horses 2021	37
TRANSPORT, ABATTAGE, RAMASSAGE	38
14/10/2021 : Maltraitance animale : il fait installer des caméras dans son abattoir pour plus de transparence.....	38
30/09/2021 : Viande de bœuf : le premier abattoir mobile en service.....	39
TRAVAIL DES ANIMAUX – DONT EQUIDES ET ANIMAUX DE LOISIR/SPORT/TRAVAIL.....	40
12/10/2021 : Therapy Dog Welfare Revisited: A Review	40

Cognition-émotions

09/10/2021 : [Donkey behaviour and cognition: a literature review](#)

Type de document : Revue scientifique publiée dans [Applied Animal Behaviour Science](#)

Auteurs : Marta De Santis, Samanta Seganfredo, Morgana Galardi, Franco Mutinelli, Simona Normando, Laura Contalbrigo

Résumé en français (traduction) : **Comportement et cognition de l'âne : une revue de la littérature**

Malgré la présence d'ânes dans le monde entier, de nombreux aspects de leur comportement et de leurs capacités cognitives sont encore mal compris et occultés par un corpus de lieux communs. La possibilité de mieux connaître cette espèce est d'une importance capitale pour son bien-être et pour établir une bonne relation homme-âne. Cette revue vise à étudier la littérature scientifique sur le comportement et la cognition de l'âne, ainsi que les tests comportementaux qui ont été utilisés jusqu'à présent pour explorer ces sujets. Les recherches effectuées avant mars 2020 dans Web of Science (WoS) Core Collection, Scielo et Medline (par le biais de la plateforme WoS) et Google Scholar ont permis de trouver 75 documents traitant de la question présentés dans cette revue. Cette recherche nous a permis de délimiter une synthèse qualitative des caractéristiques des études, ainsi qu'un résumé des thématiques couvertes par la littérature scientifique étudiée, et d'identifier les tests comportementaux utilisés pour les ânes. Nous espérons qu'une connaissance plus approfondie de cette espèce pour les aspects mentionnés ci-dessus permettra aux ânes de bénéficier d'un meilleur respect de l'homme pour leur bien-être.

Résumé en anglais (original) : Despite their diffusion worldwide, many aspects of donkeys' behaviour and cognitive abilities are still poorly understood and overshadowed by a corpus of commonplaces. The possibility of better knowing this species is of key relevance for its wellbeing and to establish a good human-donkey relationship. This review aims to investigate scientific literature on donkey behaviour and cognition, along with the behavioural tests that have been used so far to explore these topics. Searches of Web of Science (WoS) Core Collection, Scielo and Medline (through the WoS platform) and Google Scholar performed prior to March 2020 resulted in 75 records dealing with the question outlined in the present review. This research allowed us to delineate a qualitative synthesis of the studies' characteristics, as well as a narrative summary of the topics covered by the investigated scientific literature, and to identify the behavioural tests used for donkeys. The hope is that a deeper knowledge of this species in regard to of the abovementioned aspects would allow donkeys to benefit from an improvement of human respect for their welfare.

Colloques-séminaires-formations

22/10/2021 : [Quatrième Journée Jeune Recherche de l'AFEE : Le bien-être animal dans l'UE](#)

Type de document : Annonce de colloque de l'[AFEE](#) (Association Française d'Etudes Européennes)

Date et lieu : Vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 17h30, Pessac (33)

Organisateurs : Jeune recherche de l'AFEE

Programme :

Partie 1 : Le bien-être dans l'Union européenne, une protection hétérogène

Table ronde 1 : Quel périmètre de protection pour le bien-être animal ?

Table ronde 2 : Quelle intensité de protection pour le bien-être animal ?

Partie 2 : L'amélioration du bien-être animal dans l'Union européenne : Des difficultés multiples

Table ronde 3 : Les limites au renforcement du bien-être animal : L'exemple de la confrontation bien-être animal et marché

Table ronde 4 : Quelles pistes d'amélioration du bien-être animal dans l'Union européenne ?

Conclusion et point de vue d'un grand témoin : Loïc Dombrevail

Inscription obligatoire : jeunerecherche.cedece@gmail.com

[19/10/2021 : Agrowebinaire du mardi : Le bien-être animal dans une perspective de santé globale](#)

Type de document : Vidéo du webinaire [INRAE-Agreenium-VetAgrosup](#) donné le 19 octobre 2021 (1h 1min 41)

Date : Mardi 19 octobre 2021 de 13 à 14h

Le bien-être des animaux d'élevage est devenu en quelques années un enjeu de société, engendrant une exigence d'évolution d'un certain nombre de pratiques d'élevage pour mieux prendre en compte les risques de souffrance animale et les conditions de confort de vie des animaux. Par ailleurs, le bien-être des animaux contribue à un meilleur état sanitaire des élevages et est étudié aujourd'hui dans un contexte de santé globale.

Après une présentation de l'état des avancées de la recherche sur le bien-être des animaux d'élevage, l'aviculture a été prise en exemple pour montrer tout ce qui change dans les pratiques. Un enseignant-chercheur a témoigné ensuite de son expérience d'enseignement de ce sujet.

Intervenants : Alain Boissy, INRAE, Isabelle Bouvarel, ITAVI, Luc Mounier, VetAgroSup

Animation : Philippe Prévost, chargé des coopérations numériques, Agreenium.

[11/09/2021 : Overcoming barriers for change in farrowing housing and management](#)

Type de document : Actualité de l'[EURCAW-Pigs](#)

Auteur : EURCAW-Pigs

Extrait en français (traduction) : **Surmonter les obstacles au changement dans l'élevage des truies et la gestion des naissances**

L'atelier international *Freedom in Farrowing and Lactation 2021* s'est tenu au mois d'août. Il visait à partager les connaissances et les expériences nécessaires pour surmonter les obstacles à l'évolution vers des systèmes de stabulations libres pour les truies gestantes et en lactation. L'atelier virtuel a été suivi par 50 scientifiques et membres du personnel de la filière en Europe, en Asie, en Australasie et en Amérique du Nord.

Passage à la stabulation libre

Le premier jour de l'atelier, la Suède, le Danemark et l'Allemagne ont présenté trois situations nationales. La Suède a introduit depuis longtemps la stabulation libre des truies en lactation par le

biais d'une législation, tandis que le Danemark et l'Allemagne l'ont imposé récemment par des initiatives de l'industrie et par une nouvelle législation, respectivement. La première journée s'est terminée par un bref aperçu de la situation actuelle dans les pays participants.

Lors de la deuxième journée, les participants ont fait le point sur les recherches et ont débattu vivement sur la manière de surmonter les obstacles au changement, qui pourrait par exemple inclure une "check list" pour réussir. En outre, tout le monde a convenu que la gestion est tout aussi importante, voire plus, que le système de mise bas choisi, d'où la nécessité de prévoir des possibilités de formation du personnel et d'échange d'expériences. En outre, l'acceptation de la société et des consommateurs est nécessaire et un bon co-développement du marché (détaillants, transformateurs alimentaires) peut aider à faciliter le processus de transition.

Organisation et suivi de l'atelier

L'atelier virtuel fait partie d'une série d'ateliers sur la mise bas libre et a été organisé par le Friedrich-Loeffler-Institut (Allemagne), le Scotland's Rural College (Royaume-Uni), Vetmeduni Vienna (Autriche) et le SEGES Danish Pig Research Centre (Danemark).

Un atelier de suivi est prévu le 24 novembre 2021 et se concentrera sur les aspects industriels concernant la liberté lors de la mise bas et de la lactation.

Extrait en anglais (original) : The international workshop Freedom in Farrowing and Lactation 2021 was held in August for sharing knowledge and experiences in order to overcome barriers for change to sow's loose housing in farrowing and lactation.

The virtual workshop was attended by 50 scientists and industry personnel across Europe, Asia, Australasia and North America.

Transition to loose housing

At day 1 of the workshop, Sweden, Denmark and Germany represented three national situations. Sweden introduced loose housing of lactating sows through legislation long ago, whereas in Denmark recently loose housing is forced by industry initiatives and in Germany by new legislation. Day 1 ended with a short over-view of the current situation of change in participating countries.

At day 2 research updates were given by participants and generated important discussion on how to over-come barriers of change, which may for instance include a 'check list' for success. In addition, everyone agreed that management is equally or even more important than the chosen farrowing system, why possibilities for staff's training and experience exchange is highly needed. Furthermore, society's as well as consumers' acceptance are needed and a good co-development of the market (retailers, food processors) can help to facilitate transition process.

Workshop organisation and follow up

The virtual workshop is part of a series of Free farrowing workshops and was organized by Friedrich-Loeffler-Institut (Germany), Scotland's Rural College (United Kingdom), Vetmeduni Vienna (Austria), and SEGES Danish Pig Research Centre (Denmark).

A follow-up workshop is planned on 24th Nov 2021 and is focusing on industry-related aspects regarding freedom in farrowing and lactation.

Conduite d'élevage et relations homme-animal – dont BE de l'éleveur

11/10/2021 : If they could choose: How would dogs spend their days? Activity patterns in four populations of domestic dogs

Type de document : Article scientifique publié dans [Applied Animal Behaviour Science](#)

Auteurs : Silja Griss, Stefanie Riemer, Charlotte Warembour, Filipe Maximiano Sousa, Ewaldus Wera, Monica Berger-Gonzalez, Danilo Alvarez, Petrus Malo Bulu, Alexis López Hernández, Pablo Roquel, Salome Dürr

Résumé en français (traduction) : **S'ils pouvaient choisir : Comment les chiens passeraient-ils leurs journées ? Modèles d'activité dans quatre populations de chiens domestiques**

Bien que les chiens domestiques en liberté (CDEL) constituent la majorité de la population canine mondiale, de nombreux aspects de leur écologie selon les habitats sont peu connus. Les budgets d'activité de ces chiens peuvent également éclairer les décisions de gestion des chiens domestiques sous dépendance de l'homme. Nous avons recueilli des données sur les schémas d'activité de chiens domestiques du Guatemala (n = 58) et d'Indonésie (n = 37), ainsi que de chiens de ferme (n = 11) et des chiens de compagnie (n = 20) en Suisse. Les CDEL des deux pays et les chiens de ferme suisses avaient en commun le fait que, bien qu'ils aient un propriétaire, ils passaient la plupart ou la totalité de la journée à l'extérieur sans être confinés. A l'inverse, l'activité des chiens de compagnie est largement contrôlée par leurs propriétaires. Cette étude transcontinentale nous a donc permis de distinguer les effets de l'environnement sur l'activité des chiens des effets dus aux différents niveaux de contrôle par les humains. Les chiens ont été équipés de trackers d'activité FitBark, qui mesurent l'accélération 3D, pendant 2,4 à 7 jours. L'activité de chaque chien a été définie comme la somme des BarkPoints (une mesure d'activité continue enregistrée par le tracker FitBark), calculée pour chaque heure du cycle de 24 heures. La proportion de temps de repos, d'activité "modérée" et "élevée" (définie par des seuils fixes de BarkPoints) sur 24 heures a été calculée pour chaque chien. Les schémas d'activité de tous les chiens qui se déplacent (en partie) librement, c'est-à-dire les chiens domestiques du Guatemala et d'Indonésie et les chiens de ferme suisses, présentaient deux pics sur 24 heures, entre 5 h et 7 h et, de façon moins prononcée, entre 16 h et 19 h. Ce schéma d'activité bimodal, également observé dans d'autres espèces canines, n'a été détecté que chez 45 % des chiens de compagnie. Leur activité dépend davantage des habitudes quotidiennes de leurs maîtres et présente principalement un pic élevé en milieu de journée qui change souvent d'un jour à l'autre. Les chiens suisses passaient beaucoup plus de temps à se reposer et moins de temps en activité "modérée" que les chiens de compagnie. Cependant, les chiens de compagnie avaient une fréquence de très grande activité significativement plus élevée que tous les autres groupes de chiens et compensaient par des périodes de repos plus longues. L'activité diminuait significativement avec l'âge, la stérilisation et l'augmentation de la note d'état corporel, tandis que le sexe n'avait pas d'influence significative sur l'activité. Cette étude a permis de mettre en évidence des similitudes, mais aussi des différences, dans le schéma d'activité entre les CDEL et les chiens de compagnie. Bien que les niveaux d'activité globaux de l'échantillon de chiens de compagnie se situent dans la fourchette de ceux observés chez les CDEL moins contrôlés, il serait intéressant d'étudier les avantages potentiels d'un programme quotidien plus structuré pour les chiens de compagnie dans de futures études.

Résumé en anglais (original) : Although free-roaming domestic dogs (FRDD) constitute the majority of the dog population worldwide, many aspects of their ecology across habitats are little known.

Activity budgets by these dogs may also inform management decisions for domestic dogs in human hands. Here we collected data on the activity patterns of owned FRDD from Guatemala ($n = 58$) and Indonesia ($n = 37$), and of farm dogs ($n = 11$) and family dogs ($n = 20$) in Switzerland. The FRDD from the two countries and the Swiss farm dogs shared the similarity that although they had owners, they spent most or all of the day outside without confinement. Conversely, activity in family dogs is largely controlled by their owners. This cross-continental study thus allowed us to tease apart environmental effects on dogs' activity from effects due to different levels of control by humans. Dogs were collared with FitBark activity trackers, which measure 3D acceleration, for 2.4–7 days. Activity for each dog was defined as the sum of BarkPoints (a continuous activity metric recorded by the FitBark tracker), calculated for each hour in the 24-hour cycle. The proportion of time resting, in 'moderate' and 'high' activity (defined by fixed thresholds of BarkPoints) over 24 h was calculated for each dog. The activity patterns of all dogs that (partly) roam freely, i.e. owned FRDD in Guatemala and Indonesia and Swiss farm dogs, showed two peaks over 24 h during 5:00–7:00 h and, less pronounced, 16:00–19:00 h. Such a bimodal activity pattern, which is also observed in other canine species, could only be detected in 45% of the family dogs. Their activity is more dependent on the owners' daily routines and predominantly showed one high mid-day peak that often changes from day to day. Swiss dogs spent significantly more time resting and less time with 'moderate' activity than the owned FRDD. However, family dogs were significantly more often highly active than all other dog groups and compensated with longer resting periods. Activity decreased significantly with age, neutering and increased body condition score, whereas sex did not have any significant influence on activity. Within this study, similarities, but also differences of the activity pattern between owned FRDD and pet dogs could be revealed. Although overall activity levels of the pet dog sample fall in the range of those observed in the less controlled FRDD, it would be of interest to investigate the potential benefit of a more structured daily schedule on pet dogs in future studies.

06/10/2021 : Piglet Viability: A Review of Identification and Pre-Weaning Management Strategies

Type de document : Revue scientifique publiée dans [Animals](#)

Auteurs : Bryony S. Tucker, Jessica R. Craig, Rebecca S. Morrison, Robert J. Smits, Roy N. Kirkwood

Résumé en français (traduction) : **Viabilité des porcelets : Revue sur l'identification et les stratégies de gestion avant le sevrage**

La pression mondiale pour augmenter la taille des portées a entraîné l'augmentation de la proportion de porcelets à viabilité réduite, définie par un poids de naissance plus faible et une capacité réduite à se développer au début de la vie. Pour améliorer leurs chances de survie, des interventions rapides et ciblées sont nécessaires. Pour cela, il faut identifier rapidement les porcelets à faible viabilité et mettre en place des stratégies appropriées pour les gérer. L'utilisation de nouvelles mesures telles que la circonférence abdominale et la longueur de la tête à la croupe en conjonction avec le poids de naissance peut fournir un protocole amélioré pour l'identification des porcs à risque de mortalité avant sevrage le plus élevé. De plus, identifier ces porcelets à risque permet d'agir en augmentant leur prise de colostrum et leur apport de chaleur peu après la naissance. La gestion appropriée des truies en pré et post-partum améliore les probabilités de réduire le nombre de porcelets nés avec une faible viabilité. Toutefois, ce résultat est limité si les moyens, tels que la technologie et le

personnel, sont restreints. Si ces défis peuvent être surmontés, la mise en œuvre des stratégies de gestion actuelles et nouvelles sera mieux contrôlée et plus efficace.

Résumé en anglais (original) : Increased attention on the effects of the global push for a larger litter size has focused on the increased occurrence of piglets with decreased viability, which have lighter birthweights and a reduced ability to thrive in early life. To improve their odds of survival, interventions must be timely and targeted. This requires the early identification of low-viability pigs and appropriate strategies to manage them. Using novel measures such as abdominal circumference and crown to the rump length in conjunction with birth weight may provide an improved protocol for the identification of those at most risk of preweaning mortality. Further, identifying these at-risk piglets allows interventions to increase their colostrum intake and heat provisions shortly following birth. The appropriate management of the pre- and post-partum sows will improve the chances of decreasing the number of piglets born with lower viability. However, this outcome is constrained by limitations in resources such as technology and staffing. If these challenges can be overcome, it will allow for greater control and increased effectiveness in the implementation of current and new management strategies.

26/09/2021: Heat caused heartbreaking losses for B.C. livestock farmers

Type de document : Article publié dans le [Vancouver Sun](#)

Auteur : Denise Ryan

Extrait en français (traduction) : **Le dôme de chaleur a causé des pertes terribles aux éleveurs de la Colombie britannique**

Le nombre stupéfiant de décès d'animaux d'élevage pendant la vague de chaleur révèle le coût élevé des événements climatiques extrêmes.

Les humains n'ont pas été les seuls à souffrir pendant le dôme de chaleur mortel qui a frappé la Colombie-Britannique en juin.

Au moins 651 000 animaux sont morts dans les fermes à cause de la vague de chaleur, la grande majorité étant des poulets et d'autres volailles, selon les documents obtenus par Camille Labchuk, défenseur de la justice animale, grâce à une demande d'accès à l'information.

Les poulets sont particulièrement vulnérables à la chaleur extrême car ils ne peuvent pas transpirer pour se rafraîchir. Pendant une vague de chaleur, les oiseaux peuvent haleter, ébouriffer leurs plumes ou tendre leurs ailes pour tenter de se rafraîchir, mais ils ont besoin d'une aide supplémentaire - coussins réfrigérants, ventilation des tunnels et ventilateurs.

Les documents obtenus par Mme Labchuk, directrice générale d'Animal Justice, montrent que le B.C. Chicken Marketing Board a enregistré 416 146 décès pendant la canicule du 24 au 30 juin, le B.C. Egg Marketing Board 145 000 décès, le B.C. Turkey Marketing Board 61 000 et la B.C. Broiler Hatching Egg Commission a signalé une perte de 29 210 animaux. Mme Labchuk a déclaré qu'elle craignait que la législation provinciale ait été violée. En vertu de l'article 9.1 de la Prevention of Cruelty to Animals Act (loi sur la prévention de la cruauté envers les animaux), il est interdit de permettre à un animal d'éprouver de la détresse, et dans la section des définitions, 1(2)(a.1), la détresse est définie comme incluant "le fait de ne pas être protégé contre une chaleur ou un froid excessif." [...]

Rickson a déclaré que les agriculteurs se sont effectivement préparés à la vague de chaleur en éclaircissant les troupeaux et en envoyant les poulets à la transformation plus tôt, en utilisant une ventilation transversale ou en tunnel, des brumisateurs, des coussins de refroidissement, et en prenant des mesures supplémentaires telles que l'ajout d'arroseurs et l'utilisation de nettoyeurs à pression pour abaisser les températures dans les granges. [...]

"Quand il y a ce genre de chaleur, les oiseaux meurent à cause du stress thermique ou s'ils sont "en ponte", ils boivent, cessent de manger et cessent de pondre", a-t-il dit.

La plupart de ses pondeuses ont survécu, mais la ponte a chuté à 20 %, et il faudra peut-être des mois pour que les pondeuses récupèrent et retrouvent leur pleine production.

M. Falk a déclaré qu'il améliorerait les systèmes de refroidissement pour se préparer à d'éventuels épisodes de chaleur extrême : "À cause de cet événement, nous changeons l'équipement de notre nouveau bâtiment. Nous mettons en place un rideau d'eau et une ventilation par tunnel où de nombreux ventilateurs tirent l'air à travers le rideau d'eau."

Malheureusement pour certains agriculteurs, a déclaré M. Falk, les anciens bâtiments construits dans les années 1970 et 1980 sont extrêmement coûteux à rénover.

Bien que le dôme de chaleur ait été sans précédent, avec des températures atteignant 49,6 C dans certaines parties de la C.-B., M. Labchuk croit que davantage de mesures auraient dû être prises pour protéger les animaux de ferme.

Extrait en anglais (original) : Staggering number of farm animal deaths during heat wave reveals high cost of extreme weather events.

It wasn't just humans that suffered during the deadly heat dome that punished B.C. in June.

At least 651,000 animals died on farms as a result of the heat wave, the vast majority of them chicken and other poultry, according to records obtained by animal justice advocate Camille Labchuk through a freedom-of-information request.

Chickens are particularly vulnerable to extreme heat because they can't sweat to cool down. During a heat wave, the birds can pant, ruffle their feathers or hold their wings out to try to cool themselves, but require additional help — cooling pads, tunnel ventilation and fans.

Documents obtained by Labchuk, executive director of Animal Justice, show that the B.C. Chicken Marketing Board recorded 416,146 deaths during the heat dome June 24-30, the B.C. Egg Marketing Board 145,000 deaths, the B.C. Turkey Marketing Board 61,000 and the B.C. Broiler Hatching Egg Commission reported a loss of 29,210 animals. Labchuk said she is concerned that provincial legislation may have been breached. Under Section 9.1 of the Prevention of Cruelty to Animals Act, it's a contravention to allow an animal to experience distress, and in the definitions section, 1(2)(a.1), distress is defined as including "not protected from excessive heat or cold." [...]

Rickson said that farmers did prepare for the heat wave by thinning flocks and sending chickens to be processed early, used cross or tunnel ventilation, misters, cooling pads, and took additional measures such as adding sprinklers and using pressure-washers to lower temperatures in barns. [...]

"When there is that kind of heat the birds will die because of heat stress or if they are 'in lay' they just drink, stop eating and stop laying," he said.

Most of his layers survived, but laying dropped to 20 per cent, and it could take months for the layers to recuperate and return to full production.

Falk said he is improving cooling systems to prepare for possible future extreme heat events: "Because of that event we are changing the equipment in our new barn. We are putting in a water curtain and tunnel ventilation where a lot of fans pull air through a water curtain."

Unfortunately for some farmers, said Falk, older barns built in the 1970s and '80s are extremely expensive to retrofit.

Although the heat dome was unprecedented, with temperatures reaching 49.6 C in some parts of B.C., Labchuk believes more should have been done to protect farm animals.

24/09/2021 : The Effect of Human–Horse Interactions on Equine Behaviour, Physiology, and Welfare: A Scoping Review

Type de document : Revue scientifique publiée dans [Animals](#)

Auteurs : Katherine Jennifer Kelly, Laurie Anne McDuffee, Kimberly Mears

Résumé en français (traduction) : **Effet des interactions homme-cheval sur le comportement, la physiologie et le bien-être des équidés : Une revue de l'état de l'art**

Les interactions homme-cheval (IHC) sont diverses et importantes dans la filière équine. Les parties prenantes ont tout intérêt à s'assurer que ces interactions sont respectueuses du cheval. L'évaluation du bien-être des équidés va au-delà de la santé physique et inclut l'évaluation de l'état émotionnel de l'animal. Les IHC peuvent avoir un effet permanent sur les relations homme-cheval, influençant ainsi le bien-être. Il est donc nécessaire de comprendre l'état affectif du cheval pendant les IHC. Une revue de la question a été menée pour : (1) cartographier les pratiques actuelles liées à la mesure des IHC ; (2) explorer les effets connus des IHC sur le comportement et la physiologie du cheval ; et (3) clarifier le lien entre les IHC et le bien-être équin. Un total de 45 articles a été inclus dans cette revue. Les études qui utilisaient à la fois des mesures physiologiques et comportementales de la réponse des équidés aux interactions humaines représentaient 42 % des études incluses. Par ailleurs, 31% ont utilisé exclusivement des mesures physiologiques et 27% l'observation comportementale. Les preuves actuelles du bien-être des équidés pendant les IHC sont minimales et reposent en grande partie sur l'absence d'un état affectif négatif pendant les interactions imposées. L'élargissement du champ d'application des méthodes d'évaluation d'un état affectif positif et la normalisation de la méthodologie d'évaluation de ces états amélioreraient la compréhension globale du bien-être du cheval pendant les IHC.

Résumé en anglais (original) : Human–horse interactions (HHIs) are diverse and prominent in the equine industry. Stakeholders have an invested interest in making sure that HHIs are humane. Assessment of equine welfare goes beyond physical health and includes assessment of the emotional state of the animal. HHIs can have a permanent effect on human–horse relationships, thereby influencing welfare. Therefore, an understanding of the horse's affective state during HHIs is necessary. A scoping review was conducted to: (1) map current practices related to the measurement of HHIs; (2) explore the known effects of HHIs on horse behaviour and physiology; and (3) clarify the connection between HHIs and equine welfare. A total of 45 articles were included in this review. Studies that used both physiological and behavioural measures of equine response to human interactions accounted for 42% of the included studies. A further 31% exclusively used physiological measures and 27% used behavioural observation. Current evidence of equine welfare during HHIs is minimal and largely based on the absence of a negative affective state during imposed

interactions. Broadening the scope of methods to evaluate a positive affective state and standardization of methodology to assess these states would improve the overall understanding of the horse's welfare during HHIs.

20/09/2021 : Pet–Human Relationships: Dogs versus Cats

Type de document : Article scientifique publié dans [Animals](#)

Auteurs : Mónica Teresa González-Ramírez, René Landero-Hernández

Résumé en français (traduction) : **Relations homme-animal : Chiens contre chats**

Les études des interactions entre l'homme et l'animal sont en croissance, elles se focalisent sur la relation entre le chien et son propriétaire, laissant derrière les études sur la relation entre le chat et son propriétaire et pratiquement aucune étude ne compare la relation entre le propriétaire du chien et le propriétaire du chat. De ce fait, l'objectif de cette étude était de faire cette comparaison en se basant sur la perception des personnes vivant avec des chiens et des chats, en considérant l'interaction, la proximité émotionnelle et le coût perçu de la relation. Au total, 132 Mexicains ont participé à l'étude. Pour évaluer la relation homme-animal, les versions chien et chat de l'échelle de Monash sur la relation avec les propriétaires de chiens ont été utilisées, ce qui a permis d'obtenir des scores comparables pour la relation avec les chiens et les chats. Sur la base des déclarations des propriétaires, des différences significatives ont été constatées. Les relations avec les chats sont meilleures que celles avec les chiens, ce qui a été confirmé en comparant les chiens et les chats mâles et les chiens et les chats femelles. Il a été conclu que les relations avec les chats sont meilleures car le coût perçu d'une telle relation est plus faible. Cependant, la proximité émotionnelle est plus grande avec les chiens qu'avec les chats.

Résumé en anglais (original) : The study of human–animal interactions has increased, focusing on the dog–owner relationship, leaving a lag in research on the cat–owner relationship and practically a total absence of studies that compare the dog–owner relationship with the cat-owner relationship. Therefore, the objective of the present study was to make this comparison based on the perception of people living with both dogs and cats, considering interaction, emotional closeness, and perceived cost of the relationship. A total of 132 residents in Mexico participated. To evaluate the pet–human relationship, the dog and cat versions of the Monash dog owner relationship scale were used, thus obtaining comparable scores for the relationship with dogs and cats. Based on what the owners reported, significant differences were found. Relationships with cats were better than relationships with dogs, a finding that was confirmed when comparing male dogs and cats and when comparing female dogs and cats. It was concluded that relationships with cats are better because the perceived cost of such a relationship is lower. However, emotional closeness is greater with dogs than with cats.

Éthique-sociologie-philosophie

28/09/2021 : La prise en compte du bien-être animal, un tournant dans la société

Type de document : Rapport de l'enquête [Harris Interactive](#) pour Les Zooms de [L'observatoire Cetelem](#)

Auteurs: Harris Interactive

Extrait : Points clés : que retenir de cette enquête ?

- 23% des Français citent la cause animale parmi les 3 enjeux de société les plus prioritaires à leurs yeux. Même s'ils se sentent encore mal informés sur le sujet pour la majorité d'entre eux, ils ont une image nette des institutions qui selon eux ne respectent pas le bien-être animal, parmi lesquelles ils classent notamment toutes celles qui les exploitent d'une manière ou d'une autre (élevages, abattoirs, chasse, cirques, etc.).
- Ainsi, 93% des Français souhaitent que la législation soit renforcée pour mieux protéger les animaux. De manière quasi-unanime, les Français soutiennent à la fois les mesures de sensibilisation à la cause animale, et les mesures répressives dans les cas de maltraitance (plus de 8 Français sur 10 pour chacune de ces mesures).
- Sensibles à la cause animale, les Français sont néanmoins très partagés sur les questions éthiques (le bien-être humain doit-il primer celui des animaux, 53% répondent oui ; les expériences sur les animaux sont-elles nécessaires à l'homme, 47% oui). Et ces interrogations influent sur la manière dont ils consomment : s'ils ne sont pas majoritairement prêts à arrêter totalement la consommation de viande et qu'ils considèrent possible d'allier régime omnivore et respect des animaux, ils sont 58% à déclarer avoir réduit leur consommation de viande, principalement pour des questions éthiques.
- Même si les Français ne sont pas encore familiers de la zoothérapie, ils en approuvent le principe avec entrain et perçoivent largement les bénéfices que la population dans son ensemble pourrait en tirer. Ainsi, 85% d'entre eux encouragent l'accueil d'animaux dans les maisons de retraite pour tenir compagnie aux résidents. Les Français voient nettement plus souvent la zoothérapie comme un échange bénéfique entre l'homme et l'animal (78%), que comme une nouvelle forme d'exploitation (22%).

[Télécharger le rapport](#)

[15/02/2021 : How does animal welfare taste? Combining sensory and choice experiments to evaluate willingness to pay for animal welfare pork](#)

Type de document : Article scientifique publié dans [Food Quality and Preference](#)

Auteurs : Sabine Gross, Megan E. Waldrop, Jutta Roosen

Résumé en français (traduction) : **Quel est le goût du bien-être animal ? Combinaison d'expériences sensorielles et de choix afin d'évaluer le consentement à payer pour une viande de porc respectueuse du bien-être animal**

Bien que les consommateurs manifestent un intérêt considérable pour le bien-être animal, la part de marché de ces produits reste faible. Afin de donner aux consommateurs le choix entre différents niveaux de bien-être animal, des labels bien-être animal ont été développés. Ces options de produits sont destinées à servir de produits intermédiaires entre les produits conventionnels et les options biologiques plus coûteuses qui sont souvent associées à des normes élevées de bien-être animal. Cette étude vise à évaluer si l'information sur les pratiques de bien-être animal affecte le goût des consommateurs et leur consentement à payer (WTP) pour un produit à base de porc. À l'aide d'un plan d'étude intra-sujet avec trois tours d'évaluation (aveugle [évaluation sensorielle sans aucune

information sur les conditions d'élevage des porcs, ndlt], attente [information sur les conditions d'élevage sans évaluation sensorielle] et information complète [évaluation sensorielle + information sur les conditions d'élevage), nous combinons l'appréciation hédonique, où les sujets évaluent quatre types de jambon différents, avec une expérience de choix. Les jambons diffèrent par les conditions d'élevage pendant le processus d'élevage et d'engraissement : élevage conventionnel, soins aux truies reproductrices, label bien-être animal général, et production bio. Les résultats montrent que les consommateurs sont influencés par l'information dans leur évaluation sensorielle des différents produits, bien qu'ils les aient évalués comme étant similaires dans les tests en aveugle. Les consommateurs ont accordé une note plus élevée au produit biologique qu'à ceux portant un label de bien-être animal, tandis que l'option conventionnelle a obtenu la note la plus basse. Les résultats de l'expérience de choix concordent avec l'évaluation hédonique. Les estimations indiquent que les consommateurs sont prêts à payer davantage pour du jambon portant un label général de bien-être animal ou biologique dans la condition d'attente et d'information complète. Par conséquent, l'information concernant le bien-être animal affecte à la fois l'appréciation hédonique des consommateurs et leur consentement à payer pour le jambon.

Résumé en anglais (original) : Although consumers show considerable interest in higher animal welfare, the market share for such products remains low. To provide consumers with a choice regarding different levels of animal welfare, animal welfare labels have been developed. Such product options are intended to serve as intermediate products between conventional products and more expensive organic options that are often associated with high animal welfare standards. This study aims to evaluate whether information about animal welfare practices affects consumers' liking and willingness to pay (WTP) for a pork product. Using a within-subject design with three evaluation rounds (blind, expectation, and full information) we combine hedonic liking where subjects rate four different types of ham with a choice experiment. Hams differ in the animal husbandry conditions during the rearing and fattening process: conventional rearing, a specific treatment of mother sows, a general animal welfare label, and organic production. Results show an effect of information on consumers' sensory evaluation of the different products, although products were evaluated to be similar in the blind condition. Consumers rated the organic product higher than those with animal welfare labels while the conventional option had the lowest liking scores. Results from the choice experiment concur with the hedonic rating. Estimates indicate that consumers are willing to pay more for ham bearing a general animal welfare or organic label in the expectation and full information condition. Consequently, information regarding animal welfare affects both consumers' hedonic liking and WTP for ham.

Évaluation du BEA et étiquetage

12/10/2021 : [Évaluer le bien-être des taurillons en engraissement](#)

Type de document : Article publié dans [Réussir Bovins viande](#)

Auteur : C. D.

Extrait : Les nouvelles technologies permettent de mesurer de nombreuses variables biologiques et ethnologiques à moindre coût, en continu et en temps réel et d'élaborer des indicateurs et une

information pour les éleveurs et autres parties prenantes. Elles peuvent aider à quantifier l'activité des animaux et son évolution. Enfin, les modifications comportementales peuvent être des signes précoces ou visibles de troubles de la santé ou du bien-être ou renseigner sur des "états émotionnels positifs". Dans ce cadre, le Casdar Bebop (1) vise à développer des protocoles simplifiés et innovants d'évaluation du bien-être des taurillons en parcs d'engraissement.

" L'objectif de ce projet est ainsi de montrer qu'il est possible de développer un système vidéo d'analyse automatisée du comportement », a exposé Luc Mirabito de l'Institut de l'élevage, lors du webinaire Smart élevage. Après avoir défini les comportements d'intérêts (posture, activités et interactions, stéréotypies...), les protagonistes de l'étude testent des algorithmes de reconnaissance des comportements sur séquences vidéo avant de chercher à produire en temps réel des indicateurs comportementaux à partir d'une analyse vidéo automatisée.

Obtenir des outils d'analyses comportementales

« Pour conduire ce projet, on s'appuie sur deux situations très différentes : le cas de jeunes taureaux limousins en station d'évaluation, élevés en parcs de six animaux et un cas plus classique de jeunes bovins charolais qui sont conduits dans des cases d'une quinzaine d'animaux. Pour l'instant, on ne dispose que de résultats très préliminaires avec des sensibilités et des précisions encourageantes. Avec de belles perspectives d'obtention d'outils d'analyses comportementales aussi bien pour la recherche que pour le terrain », précise Luc Mirabito, avant de donner rendez-vous pour les résultats dans trois ans.

(1) Ce projet qui prendra fin en juin 2023 est piloté par l'Institut de l'élevage en partenariat avec l'Inrae et l'entreprise NeoTec-Vision. Il s'appuie sur deux structures expérimentales, la station nationale de qualification de Lanaud et la ferme expérimentale des Établières. Voir : <https://www.cnr-bea.fr/2020/04/23/projet-bebop-evaluation-bien-etre-bovins-engraissement/>

06/10/2021 : La filière porcine belge lance un premier label national de bien-être animal

Type de document : Article publié sur le site [l'avenir.net](http://lavenir.net)

Auteur : lavenir.net

Extrait : La filière porcine belge introduira bientôt son propre label de bien-être animal pour le commerce de détail.

Ce label garantit une viande produite selon des normes de bien-être animal supérieures aux exigences légales, afin que les consommateurs puissent faire un choix plus conscient. C'est ce qu'annonce mercredi l'ASBL Belpork, dans laquelle sont représentées diverses organisations des secteurs de l'agriculture, de la vente au détail, de la viande et des transports.

« Nous avons convenu de mesures concrètes avec les éleveurs de porcs, comme plus d'espace pour les animaux que ne l'exige la loi ou plus de matériel de jeu », explique Liesbet Pluym, coordinatrice chez Belpork. « Dans les abattoirs, cela concerne, entre autres, la manipulation des animaux pendant le chargement et le déchargement et un étourdissement efficace. Il y a un accord sur 99% des normes, nous sommes actuellement toujours en consultation avec les détaillants individuels ».

Le label Belpork offre aux détaillants tels que les bouchers et les supermarchés la possibilité de définir leurs propres accents importants pour eux et leurs clients. Ils peuvent donc fixer leurs propres exigences en plus des normes de base.

Autre article sur le même sujet publié le 11 octobre 2021 dans Fleischwirtschaft : [Animal Welfare: Belpork initiates new module](#)

Initiatives en faveur du BEA – filières, agences de financement, organismes de recherche, pouvoirs publics

05/10/2021 : [FAO upgrades aquatic animal welfare in Shanghai declaration](#)

Type de document : Article publié sur [The Fish Site](#)

Auteur : The Fish Site

Extrait en français (traduction) : **La FAO met en avant le bien-être des animaux aquatiques dans la déclaration de Shanghai**

Pour la première fois, les Nations Unies ont inclus le bien-être des animaux aquatiques dans un document politique officiel de haut niveau, la récente Déclaration de Shanghai.

L'Aquatic Life Institute (ALI) et ses partenaires ont présenté conjointement à la Conférence mondiale sur l'aquaculture (GCA +20) de la FAO leurs commentaires à la Déclaration de Shanghai, une feuille de route visant à optimiser le rôle que l'aquaculture peut jouer dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Non seulement la FAO a intégré ces commentaires, mais elle a également invité ALI à prendre la parole lors de la conférence, qui a attiré plus de 500 participants en présentiel et plus de 800 en ligne. L'organisation considère qu'il s'agit d'une étape importante pour la reconnaissance et l'inclusion du bien-être des animaux aquatiques. [...]

Alors que l'avant-projet ne comportait qu'une seule référence au bien-être des animaux aquatiques en relation avec la biosécurité et la prévention des maladies, le projet final a ajouté une clause entièrement nouvelle sur le bien-être des animaux aquatiques, sur la base des commentaires de l'ALI :

"Reconnaissant que le développement durable et équitable de l'aquaculture exige une approche holistique qui valorise la santé et le bien-être des humains et des animaux, et reconnaissant en outre que les activités aquacoles doivent être menées de manière à garantir la santé et le bien-être des animaux aquatiques d'élevage, en optimisant la santé par la réduction du stress, en réduisant les risques de maladies des animaux aquatiques et en maintenant un environnement de culture sain à toutes les phases du cycle de production", indique la déclaration.

Comme le reflète l'ALI, historiquement, les animaux aquatiques ont été négligés dans la défense du bien-être et la recherche. Même aux plus hauts niveaux de la société, leur sensibilité est rarement reconnue et leur bien-être rarement pris en compte. Aujourd'hui, pour la première fois, la FAO a publié des directives de haut niveau qui incluent le bien-être des animaux aquatiques.

Extrait en anglais (original) : For the first time, the UN has included aquatic animal welfare at length in an official high profile policy document, the recent Shanghai Declaration.

The Aquatic Life Institute (ALI) and its partners submitted joint comments to the FAO's Global Conference on Aquaculture (GCA +20) regarding their Shanghai Declaration, a road map to optimise the role that aquaculture can play in achieving the 2030 Agenda for Sustainable Development.

Not only did FAO incorporate these comments, they also invited ALI to speak during the conference, which drew over 500 participants in person and over 800 watching online. The organisation sees this as a huge milestone for the recognition and inclusion of aquatic animal welfare. [...]

Whereas the early draft included only one reference to aquatic animal welfare as it relates to biosecurity and disease prevention, the final draft added an entirely new clause on aquatic animal welfare based on feedback from ALI:

“Recognizing that developing aquaculture sustainably and equitably requires a holistic approach that values both human and animal health and welfare and further recognizing that aquaculture activities should be conducted in a manner that assures the health and welfare of farmed aquatic animals, by optimizing health through minimizing stress, reducing aquatic animal disease risks and maintaining a healthy culture environment at all phases of the production cycle,” the declaration states.

As ALI reflects, historically, aquatic animals have been neglected in welfare advocacy and research. Even at the top levels of society, their sentience is rarely recognized and their welfare is seldom considered. Now, for the first time, the FAO has issued high level guidelines that include aquatic animal welfare.

Lien vers la [Déclaration de Shanghai](#)

04/10/2021 : France Relance : près de 330 projets portés par des refuges et associations de protection des animaux de compagnie soutenus et un doublement des fonds annoncé par le Président de la République

Type de document : Communiqué de presse du [Ministère de l'agriculture et de l'alimentation](#)

Auteur : Service de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Extrait : Dix mois après leur lancement, les mesures d'accompagnement des refuges et associations de protection des animaux de compagnie du plan France Relance ont déjà permis d'accompagner 329 projets. Alors que près de 90% des fonds ont déjà été engagés, le Président de la République a annoncé à ce jour un réabondement de l'enveloppe initiale à hauteur de 15 millions d'euros supplémentaires. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'actions global de lutte contre l'abandon des animaux de compagnie présenté en décembre par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Accessible aux associations, indépendamment de leur taille, ce dispositif était doté initialement d'une enveloppe globale de 14 millions d'euros. À l'occasion d'un déplacement dans un refuge pour chiens et chats à Gray en Haute-Saône, le Président de la République a annoncé un réabondement de 15 millions d'euros pour ce dispositif. Ce dernier permettra donc d'accompagner de nouvelles structures alors même que 329 projets l'ont déjà été depuis le début dans l'année, dont :

- 228 projets de travaux de modernisation ou d'équipements pour des refuges déjà existants ou en cours de création (dont 199 structures d'accueils de carnivores domestiques et 29 refuges équin) ;

- 101 campagnes de stérilisation de chats ou de chiens errants recueillis dans des refuges (achat de matériel, prise en charge des frais vétérinaires...) portées par des collectivités ou des associations.

Parmi les 329 projets lauréats, voici quelques exemples :

- Le refuge Saint-Adrien de Gray en Haute-Saône a reçu une aide de 23 657 euros pour la réfection de sa chatterie.

- L'association Doggy Oasis International à Kourou en Guyane pourra, grâce à un financement de 300 000 euros, entreprendre des travaux d'extension du refuge pour accueillir de nouveaux chiens abandonnés et acquérir des matériels nécessaires au bien-être des animaux.

- Le refuge équin « Le pied à l'étrier » à Plésidy dans les Côtes-d'Armor, bénéficie d'une aide de 59 000 euros pour rénover ses écuries, installer des clôtures, faciliter l'adoption des animaux et augmenter la capacité de stockage pour le fourrage et les aliments.

- L'association de défense des animaux de l'Omois à Château-Thierry dans l'Aisne, lancera les travaux de rénovation d'une chatterie datant du début des années 2000 et réalisera son isolation thermique grâce à une subvention de plus de 66 000 euros.

« La France détient le triste record d'abandons d'animaux de compagnie. Nous devons agir contre cela avec détermination et en soutenant celles et ceux qui portent au quotidien la protection de ces animaux de compagnie. C'est un combat collectif dans lequel le Gouvernement s'engage pleinement notamment grâce au plan France Relance. » a déclaré Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

[27/09/2021 : Repérer les signes de maltraitance chez les animaux et les humains, un guide pour les vétérinaires et leurs équipes](#)

Type de document : Actualité du [Point vétérinaire](#)

Auteur : AMAH

Extrait : L'Association contre la Maltraitance Animale et Humaine (AMAH) met à disposition des vétérinaires et de leurs équipes un guide pour mieux comprendre et prendre en charge la maltraitance animale et humaine, grâce à des conseils pratiques et légaux.

L'AMAH a traduit et adapté à la réglementation française le guide « Recognising abuse in animals and humans – Comprehensive guidance for veterinary team », rédigé par the Links Group et Animal Welfare Foundation. Ce guide de l'AMAH est téléchargeable [sur ce lien](#).

Les violences subies par les animaux et les humains sont très souvent concomitantes. Ce lien est étudié et pris en compte depuis de nombreuses années dans les pays anglo-saxons. Le guide d'AMAH, Repérer les signes de maltraitance chez les animaux et les humains, présente les différents types de maltraitements et leurs liens en s'appuyant notamment sur des publications internationales.

Un outil pratique et nécessaire

La maltraitance animale touche toutes les catégories d'animaux (de rente, de compagnie, sauvages), avec des signes cliniques variés. La compréhension des différentes formes de violences et de leurs mécanismes permet de sensibiliser les équipes vétérinaires à repérer les signes, intégrer la maltraitance dans le diagnostic et la prendre en charge efficacement.

Pratique, le guide propose différents outils pour distinguer les traumatismes non accidentels de ceux qui le sont, dont un certificat vétérinaire accompagné d'une notice explicative. Grâce au protocole Demander Valider Documenter Référencer (DVDR), les vétérinaires et leurs équipes sont guidés dans un arbre décisionnel pour identifier, confirmer et signaler les suspicions de maltraitances.

Rappelons que la loi autorise déjà tout vétérinaire à lever le secret professionnel en cas de violence sur un mineur ou sur un majeur protégé (art. 226-14 du code pénal). S'agissant de la maltraitance sur animaux, la proposition de loi contre la maltraitance animale, en cours d'examen au Parlement, devrait renforcer la levée du secret déjà effective pour les vétérinaires sanitaires auprès de leur tutelle.

À l'instar des médecins et autres professionnels de santé, les vétérinaires doivent envisager la maltraitance et les violences domestiques dans leur diagnostic, lors des visites « mordeurs » (l'animal peut être une victime qui se défend), lors de traumatisme en déterminant s'il est de nature accidentelle ou non, lors de souffrance physique ou émotionnelle d'un animal. C'est ainsi que tous les vétérinaires et leurs équipes pourront assumer pleinement leurs missions de protection, non seulement des animaux mais également des humains, puisque les deux formes de violence, bien souvent, n'en font qu'une au sein d'un même foyer.

Logement – dont enrichissement

[10/10/2021 : Environmental enrichment in fish aquaculture: A review of fundamental and practical aspects](#)

Type de document : Revue scientifique disponible en ligne avant publication dans [Reviews in Aquaculture](#)

Auteurs : Pablo Arechavala-Lopez, Maria J. Cabrera-Álvarez, Caroline M. Maia, Joao L. Saraiva

Résumé en français (traduction) : **Enrichissement de l'environnement en pisciculture : Revue des aspects fondamentaux et pratiques**

L'enrichissement environnemental (EE) peut améliorer le bien-être des poissons en captivité. Son objectif est de fournir de nouvelles stimulations sensorielles et motrices afin d'aider à répondre aux besoins comportementaux, physiologiques, morphologiques et psychologiques des poissons, tout en réduisant le stress et la fréquence des comportements anormaux. Dans les fermes piscicoles, les environnements d'élevage sont généralement conçus du point de vue de l'homme et selon des exigences économiques, principalement pour rendre le travail de l'éleveur plus pratique, avec peu de considération pour le bien-être des animaux. Tout au long des cycles de production aquacole, de nombreuses opérations d'élevage peuvent être stressantes pour les poissons, et l'EE peut non seulement les aider à faire face à ces événements stressants mais aussi améliorer leur bien-être général. Ces dernières années, l'intérêt croissant pour les effets de l'EE des poissons en captivité s'est principalement concentré sur l'enrichissement structurel. Cependant, il existe de nombreuses autres stratégies d'enrichissement qui méritent l'attention (par exemple, l'enrichissement sensoriel, professionnel, social et alimentaire) et qui peuvent être intéressantes pour la pisciculture. Nous faisons ici une étude approfondie de la littérature sur l'EE et ses effets sur le bien-être d'un large éventail d'espèces de poissons d'élevage, en discutant de la faisabilité et des applications potentielles de différentes stratégies d'EE pour promouvoir le bien-être des poissons à l'échelle

industrielle. Nous présentons également un cadre pratique pour aborder la conception, la validation et la mise en œuvre de l'EE par l'industrie aquacole, en tenant compte des défis techniques liés à l'enrichissement pour les poissons d'élevage.

Résumé en anglais (original) : Environmental enrichment (EE) can improve the welfare of captive fish. Its objective is to provide new sensorial and motor stimulation in order to help meet their behavioural, physiological, morphological and psychological needs, whilst reducing stress and frequency of abnormal behaviours. In fish farms, rearing environments are usually designed from a human perspective and based on economic requirements, mainly for practical reasons for the farmer, with little consideration for animal welfare. Throughout aquaculture production cycles, many farming operations can be stressful for fish, and EE may not only help them cope with these stressful events but also improve their overall welfare. In recent years, increasing interest on the effects of EE in captive fish has focussed mainly on structural enrichment. However, there are many other enrichment strategies that merit attention (e.g. sensorial, occupational, social and dietary enrichment) and which may be of interest for fish farming. Here, we review in depth the existing literature on EE and its effects on the welfare of a wide range of farmed fish species, discussing the feasibility and potential applications of different EE strategies to promote fish welfare at a commercial scale. We also present a practical framework to address the design, validation and implementation of EE by the aquaculture industry, taking in consideration the technical challenges of providing enrichment for farmed fish.

03/05/2021 : Effects of music stimulus on behavior response, cortisol level, and horizontal immunity of growing pigs

Type de document : Article scientifique publié dans le [Journal of Animal Science](#)

Auteurs : Jiafang Li, Xiang Li, Honggui Liu, Jianhong Li, Qian Han, Chao Wang, Xiangyin Zeng, Yutao Li, Wenbo Ji, Runxiang Zhang, Jun Bao

Résumé en français (traduction) : **Effets d'un stimulus musical sur la réponse comportementale, le niveau de cortisol et l'immunité horizontale des porcs en croissance**

Un environnement enrichi est couramment utilisé pour améliorer le bien-être des animaux domestiques et promouvoir leurs comportements naturels. La musique peut réduire les comportements anormaux chez les humains, les primates non humains et les rongeurs. Cependant, les effets de la musique sur les porcs sont peu connus. Cette étude vise à explorer les effets de stimulations musicales répétées sur le comportement, la physiologie et l'immunité de porcs en croissance. Au total, 72 porcelets hybrides (Large White × Duroc × Minpig) ont été répartis au hasard en trois groupes, à savoir musique (Mozart K.448, 60 à 70 dB), bruit (bruit mécanique enregistré, 80 à 85 dB), et contrôle (bruit de fond naturel, <40 dB), et une stimulation sonore de 6 heures par jour (1000 à 1600 heures) a été administrée de 40 à 100 jours d'âge. Les activités comportementales des porcs ont été observées pendant la stimulation musicale, et leur taux de cortisol sérique, de cortisol salivaire et leurs indices immunitaires sériques ont également été mesurés. Par rapport au groupe témoin, le groupe musique et le groupe bruit ont eu une activité augmentée mais ont passé moins de temps couchés ($P < 0,05$). Une augmentation significative des comportements de remuement de la queue, de jeu et d'exploration a été constatée dans le groupe musique ($P < 0,05$), et le bruit a augmenté de manière significative le comportement agressif des porcs ($P < 0,05$). Les

comportements de remuement de la queue, de jeu, d'exploration, de manipulation et d'agressivité ont diminué avec le temps. Le stimulus musical à court terme (8 jours) a entraîné un niveau de cortisol inférieur à celui des groupes bruit et contrôle ($P < 0,05$), tandis que le stimulus musical à long terme (60 jours) a augmenté les niveaux d'immunoglobuline G (IgG), d'interleukine-2 (IL-2) et d'interféron-gamma (IFN- γ) ($P < 0,05$) et diminué le niveau d'interleukine-4 (IL-4) ($P < 0,05$). Le stimulus de bruit à long terme a réduit de manière significative le taux d'IgG ($P < 0,05$) mais n'a pas affecté le taux d'IL-2, d'IL-4 et d'IFN- γ ($P > 0,05$). En conclusion, le stimulus musical à court terme (8 j) a réduit la réponse au stress, tandis que le stimulus musical à long terme (60 j) a renforcé les réponses immunitaires. En outre, le bruit a augmenté le comportement agressif, et le bruit à long terme a réduit l'immunité des porcs en croissance.

Résumé en anglais (original) : An enriched environment is widely used to improve domestic animals' welfare and promote their natural behaviors. Music can reduce abnormal behavior in humans, nonhuman primates, and rodents. However, little is known about the effects of music on pigs. This study aims to explore the effects of repeated music stimulation on the behavior, physiology, and immunity of growing pigs. A total of 72 hybrid piglets (Large White \times Duroc \times Minpig) were randomly divided into three groups, including music (Mozart K.448, 60 to 70 dB), noise (recorded mechanical noise, 80 to 85 dB), and control (natural background sound, <40 dB), and 6 h sound stimulation was given per day (1000 to 1600 hours) from 40 to 100 d of age. The behavioral activities of the pigs were observed during the music stimulation, and their serum cortisol, salivary cortisol, and serum immune indices were also measured. Compared with the control group, the music group and noise group increased activity but decreased lying of pigs ($P < 0.05$). A significant increase in tail-wagging, playing, and exploring behaviors of pigs was found in the music group ($P < 0.05$), and the noise significantly increased the aggressive behavior of the pigs ($P < 0.05$). Tail-wagging, playing, exploring, manipulating, and aggressive behaviors decreased over time. Short-term (8 d) music stimulus had a lower cortisol level than that of the noise and control groups ($P < 0.05$), whereas long-term (60 d) music stimulus increased immunoglobulin G (IgG), interleukin-2 (IL-2), and interferon-gamma (IFN- γ) levels ($P < 0.05$) and decreased interleukin-4 (IL-4) level ($P < 0.05$). Long-term noise stimulus significantly reduced the level of IgG ($P < 0.05$) but did not affect the level of IL-2, IL-4, and IFN- γ levels ($P > 0.05$). In conclusion, short-term music stimulus (8 d) reduced the stress response, whereas long-term music stimulus (60 d) enhanced the immune responses. In addition, the noise increased the aggressive behavior, and long-term noise reduced the immunity of the growing pigs.

Publication ayant donné lieu à un article dans Pig333 le 23 septembre 2021 : [Effects of music on pig behavior, cortisol level, and immunity](#)

Prise en charge de la douleur

[27/09/2021 : Arrêt de la castration à vif : Des pays contrariés à l'export ?](#)

Type de document : Article publié dans [Le Paysan breton](#)

Auteur : Bernard Laurent

Extrait : L'élevage de mâles entiers en Espagne ne freine pas l'exportation de viande. L'arrêt de la castration à vif n'est pas un sujet. Les Hollandais, qui exportent des porcelets, souhaiteraient une harmonisation des pratiques en UE.

L'âge à l'abattage et la génétique, clés de la non-castration

Kiko Aberia, (groupe Vall Companys), Espagne : En 15 ans, nous sommes passés d'un poids moyen de carcasse de 79 kg à 89 kg à l'abattage dans notre entreprise qui produit 5 millions de porcs par an. Dans le même temps, l'âge à l'abattage a avancé de 25 jours. Or, c'est l'âge qui compte pour la maturité sexuelle, plus que le poids. Nous n'avons donc pas de risque d'odeurs grâce à cette amélioration permise par la génétique. Nos porcs sont également mieux alimentés ; ils produisent moins de gras, qui porte les odeurs. En élevages standards (2 500 truies), nous élevons les mâles et les femelles dans des salles différentes. Il n'y a pas de contacts entre les deux sexes, ce qui freine la maturité sexuelle. Les départs d'une bande à l'abattoir se font de la manière suivante : un premier départ de mâles puis le gros de la bande et enfin les dernières femelles. Nous ne détectons pas les odeurs en abattoir. Certains de nos clients demandent de la viande de femelles mais la viande de mâles entiers s'écoule facilement. Nous l'utilisons même en production de jambons secs, vendus en entrée de gamme (prix deux fois inférieur au haut de gamme). Pour le haut de gamme, nous utilisons la race Duroc, moins maigre que la Piétrain. À l'export, sur l'Asie, ce n'est pas un sujet, même sur les poitrines. Au niveau technologique (déstructuration des viandes), nous ne notons pas de différence entre les mâles et les femelles.

L'objectif est d'élever des mâles entiers mais...

Frans Van Dongen, (association nationale abatteurs, transformateurs, exportateurs), Pays-Bas : La castration sous anesthésie n'est que transitoire. Elle se pratique au CO₂, avec des aides financières pour les éleveurs (contrats et export de porcelets vers l'Allemagne). L'objectif est d'élever des mâles entiers (près de 70 % actuellement) même s'il y a encore des obstacles : odeurs, pratiques différentes dans l'Union européenne, qualité inadaptée à certains marchés. Nous avons eu des problèmes sur le marché italien avec des jambons de mâles entiers.

Sur ce débouché, nous castrons donc actuellement en rémunérant les éleveurs pour cela. Les distributeurs, aux Pays-Bas, demandent de la viande de mâles entiers car la castration ne respecte pas le label Beter Leven (mieux vivre) de bien-être animal (surtout en viandes fraîches). Les contrôles d'odeurs ont lieu dans les abattoirs. En même temps, tous les consommateurs ne sont pas sensibilisés à ce label, ce qui limite paradoxalement la progression de l'élevage de mâles entiers.

22/09/2021 : Efficacy of Intra-Operative Topical Wound Anaesthesia to Mitigate Piglet Castration Pain - A Large, Multi-Centred Field Trial

Type de document : Article scientifique publié dans [Animals](#)

Auteurs : Meredith Sheil, Giulia Maria De Benedictis, Annalisa Scollo, Suzanne Metcalfe Metcalfe, Giles Innocent, Flaviana Gottardo

Résumé en français (traduction) : **Efficacité de l'anesthésie topique peropératoire des plaies pour atténuer la douleur de la castration des porcelets - un large essai multicentrique de terrain**

La castration des porcelets entraîne une douleur aiguë et un stress pour l'animal. Il existe un besoin crucial de méthodes efficaces d'atténuation de la douleur à la ferme. L'anesthésie locale à l'aide de Tri-Solfen® (Animal Ethics Pty Ltd., Melbourne, Australie), une formulation topique d'anesthésique local et d'antiseptique instillée dans la plaie pendant l'opération, est une méthode d'atténuation de la douleur de la castration qui a récemment fait son apparition dans les exploitations agricoles. Afin d'étudier l'efficacité de Tri-Solfen®, instillé dans la plaie pendant l'intervention, pour atténuer la douleur ultérieure liée à la castration chez les porcelets nouveau-nés, nous avons réalisé un vaste essai sur le terrain, randomisé et avec contrôles négatifs, dans deux exploitations porcines commerciales européennes. Des porcelets (173) ont été recrutés et assignés à des lots au hasard pour être castrés avec ou sans Tri-Solfen®, instillé dans la plaie immédiatement après l'incision de la peau. Une période d'attente de 30 secondes a ensuite été observée avant de terminer la castration. L'efficacité a été évaluée en mesurant les réponses motrices et vocales induites par la douleur pendant la procédure de castration et le comportement postopératoire lié à la douleur chez les porcelets traités par rapport aux porcelets non traités. Une réduction significative des réponses motrices et vocales nociceptives pendant la castration et du comportement postopératoire lié à la douleur a été observée chez les porcelets traités par Tri-Solfen® par rapport aux porcelets non traités, dans les 30 premières minutes suivant la castration. Bien que ne traitant pas la douleur de l'incision de la peau, Tri-Solfen® est efficace pour atténuer la douleur aiguë ultérieure liée à la castration chez les porcelets dans des conditions de production commerciale.

Résumé en anglais (original) : Piglet castration results in acute pain and stress to the animal. There is a critical need for effective on-farm methods of pain mitigation. Local anaesthesia using Tri-Solfen® (Animal Ethics Pty Ltd., Melbourne, Australia), a topical local anaesthetic and antiseptic formulation instilled to the wound during surgery, is a newly evolving on-farm method to mitigate castration pain. To investigate the efficacy of Tri-Solfen®, instilled to the wound during the procedure, to alleviate subsequent castration-related pain in neonatal piglets, we performed a large, negatively controlled, randomised field trial in two commercial pig farms in Europe. Piglets (173) were enrolled and randomised to undergo castration with or without Tri-Solfen®, instilled to the wound immediately following skin incision. A 30 s wait period was then observed prior to completing castration. Efficacy was investigated by measuring pain-induced motor and vocal responses during the subsequent procedure and post-operative pain-related behaviour in treated versus untreated piglets. There was a significant reduction in nociceptive motor and vocal response during castration and in the post-operative pain-related behaviour response in Tri-Solfen®-treated compared to untreated piglets, in the first 30 min following castration. Although not addressing pain of skin incision, Tri-Solfen® is effective to mitigate subsequent acute castration-related pain in piglets under commercial production conditions.

[06/09/2021 : Porcs biologiques : mieux valoriser les mâles non castrés](#)

Type de document : Actualité publiée sur le site d'[INRAE](#)

Auteur : INRAE

Extrait : Les éleveurs bio ont pour objectif d'atteindre un niveau élevé de bien-être animal. Pour y parvenir en élevage porcin, l'une des étapes cruciales serait l'arrêt de la castration des porcelets mâles. INRAE et la filière porcine travaillent à améliorer l'élevage et la valorisation des mâles entiers.

Les attentes sociétales pour plus de bien-être animal poussent vers un arrêt de la castration des porcelets mâles. L'interdiction de la castration à vif des porcelets en France dès 2022 s'inscrit dans cet objectif. Si, jusqu'à présent, ces porcelets sont castrés, c'est surtout pour répondre à des attentes qualitatives. Certaines carcasses et viandes de porcs mâles non castrés dégagent des odeurs et saveurs désagréables susceptibles d'engendrer un rejet de la part des consommateurs. Ce risque est maîtrisé en production conventionnelle même s'il n'est pas totalement écarté. Le mode d'élevage bio demande d'autres adaptations du fait de ses conduites spécifiques, notamment des temps de croissance plus longs, et des conditions d'élevage différentes avec notamment plus d'espace et de la litière.

Pour accompagner les producteurs bios dans l'évolution de leurs pratiques et garantir les débouchés de leurs produits, deux programmes de recherche sont en cours. Le projet Farinelli, financé par des fonds Casdar, s'intéresse d'une part, à la prise en charge de la douleur lors de la castration et d'autre part, aux pratiques d'élevage permettant de réduire les risques d'odeur désagréables des viandes des porcs mâles non castrés et de valoriser les viandes produites dans de bonnes conditions pour les éleveurs et les consommateurs. Le programme européen PPILOW se penche sur l'amélioration du bien-être des porcs et volailles en système bio, incluant les conditions d'élevage des porcs mâles non castrés pour limiter leurs comportements indésirables (montes, agressions) et réduire les risques d'odeurs des viandes.

Adapter la transformation

En conventionnel, environ 5% des carcasses de porcs mâles non castrés sont odorantes, mais ce taux est très variable. Des travaux sont en cours pour évaluer le pourcentage en bio. Les deux principales molécules à l'origine du risque odorant, l'androstérone et le scatol, se retrouvent essentiellement dans les tissus gras. « Nous savons qu'une 3^e molécule, l'indole, est aussi impliquée mais de façon moins marquée car son pouvoir odorant est 50 fois moindre », précise Armelle Prunier, de l'UMR PEGASE. Les problèmes d'odeur sont surtout perçus pendant la cuisson des viandes contenant du gras (lardons ou saucisse fraîche par exemple). Des tests ont été réalisés pour déterminer la possibilité d'incorporer des viandes de mâles non castrés dans des produits transformés sans que les éventuelles odeurs indésirables soient décelables. En plus de la gestion des carcasses odorantes, l'élevage des porcs mâles non castrés demande une adaptation de la transformation car leur morphologie est différente de celle des mâles castrés, avec des carcasses moins grasses, plus charpentées au niveau des épaules mais des jambons réduits.

Réduire le risque d'odeurs

Différentes pistes sont explorées pour réduire la teneur du gras en composés odorants. « Pour réduire la teneur en scatol, les leviers sont surtout les conditions d'élevage : l'hygiène, la ventilation et la température ambiante, ainsi que l'alimentation. Pour l'androstérone, ce sera plutôt la génétique, ainsi que l'âge et le poids à l'abattage. Des animaux abattus plus jeunes donc plus légers permettent de réduire le risque », explique Armelle Prunier. Les éleveurs devront aussi adapter l'alimentation. Un ajout de fibres fermentées cibles ou d'aliments comme l'amidon cru, la chicorée ou le lupin, serait bénéfique. « Pour limiter le risque d'odeurs, nous réalisons des essais sur des apports de fourrages et de fibres, complète Bénédicte Lebreton, chercheuse INRAE à l'UMR Pegase. Ces aliments augmentent le niveau de satiété, favorisent l'expression des comportements exploratoires et réduisent le risque d'ulcère gastrique. Tout ceci contribue au bien-être en plus de d'améliorer la qualité sensorielle des viandes en limitant la production de scatol ».

De leur côté, les entreprises de sélection travaillent à fournir des verrats à faible risque d'odeur. Certaines lignées, des race Piétrain par exemple, semblent moins à risque.

Réglementation

[07/10/2021 : Sénat : Réponse écrite à la question n°19214 : Dérogation à l'obligation d'étourdissement en label rouge « gros bovins de boucherie »](#)

Type de document : Réponse écrite publiée dans le [Journal officiel du Sénat](#)

Auteurs : Question : Arnaud Bazin (Val-d'Oise - Les Républicains). Réponse : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Question : M. Arnaud Bazin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la pratique de l'étourdissement dans le cahier des charges label rouge gros bovins de boucherie. Il a bien pris connaissance de la réponse à sa question n° 12888 sur ce sujet, publiée le 2 janvier 2020 mais, eu égard à l'arrêté du 6 août 2020 fixant les conditions de productions communes (CPC) relatives à la production en label rouge « gros bovins de boucherie » ainsi qu'aux CPC de la même catégorie, fixées par les arrêtés du 27 juillet 2017 pour les veaux et les agneaux, il souhaiterait avoir une précision. Effectivement, concernant les CPC des veaux et des agneaux, le point à contrôler relatif à l'étourdissement avant abattage (respectivement C64 et C37) correspond à une valeur cible précisant clairement « l'immobilisation et l'étourdissement se font dans le calme ». A contrario, en ce qui concerne le CPC pour les « gros bovins de boucherie » définies par l'arrêté du 6 août 2020, la valeur cible du point à contrôler C43 ne mentionne aucunement la pratique de l'étourdissement. Ainsi, il voudrait avoir confirmation que la dérogation prévue à l'obligation d'étourdissement des animaux (article 4. 4 du règlement CE 1099/2009) n'est pas applicable à la production en label rouge « gros bovins de boucherie ».

Réponse : La valeur-cible dans les conditions de production commune (CPC) « gros bovin » du 6 août 2020 n'indique pas, à l'item C43, de prescription spécifique pour l'étourdissement de ces animaux, il n'y a donc pas d'exigence supplémentaire à celles définies dans le règlement (CE) 1099/2009 pour l'étourdissement des gros bovins. Ce sont donc les prescriptions de ce règlement qui s'appliquent dans les CPC label rouge : l'abattage doit être pratiqué avec étourdissement préalable, sauf dans le cadre dérogatoire prévu par le point 4 de l'article 4 de ce même règlement.

[06/10/2021 : Thirty Years of Changes and the Current State of Swedish Animal Welfare Legislation](#)

Type de document : Article scientifique publié dans [Animals](#)

Auteurs : Frida Lundmark Hedman, Charlotte Berg, Margareta Stéen

Résumé en français (traduction) : **Trente ans de changements et situation actuelle de la législation suédoise en matière de bien-être animal**

La Suède est souvent considérée comme un pays leader en matière de bien-être animal et de réglementation, mais certaines modifications récentes de la législation sont perçues comme un

assouplissement des exigences en matière de bien-être animal afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie concernée et des éleveurs. Dans cette étude, nous avons analysé les changements suggérés et réels dans les réglementations nationales suédoises sur le bien-être animal concernant les chevaux, les bovins et les porcs entre 1988 et 2019 et les conséquences sur le niveau de bien-être animal visé. Les règlements et les amendements, y compris les propositions, les motivations écrites, les réponses écrites des parties prenantes aux amendements proposés et les amendements finaux, ont été examinés en détail. Un échantillon de 77 exigences a ensuite été sélectionné pour évaluer si et comment le niveau de bien-être animal a été affecté par ces modifications législatives. Les résultats indiquent que le niveau de protection du bien-être animal des bovins, porcins et chevaux a globalement augmenté au cours de la période de 30 ans, mais qu'un certain nombre d'exigences spécifiques ont été assouplies pour répondre à des objectifs autres que le bien-être animal. Il a été plus difficile de déterminer si le bien-être animal s'est amélioré dans la pratique au cours de la même période, en raison de l'absence d'évaluations systématiques des conséquences de la modification des règlements. De futures évaluations sont nécessaires pour évaluer les résultats des nouvelles exigences législatives et pour vérifier si elles servent leur objectif dans la pratique.

Résumé en anglais (original) : Sweden is often seen as a leading country in animal welfare and legislation, but some recent amendments to the legislation are perceived as relaxing animal welfare requirements in order to improve the competitiveness of the relevant industry and of farmers. In this study, we analysed the suggested and actual changes in the Swedish national animal welfare regulations relating to horses, cattle and pigs between 1988 and 2019 and the consequences for the intended animal welfare level. The regulations and amendments, including the proposals, the written motivations, the stakeholders' written responses to the proposed amendments and the final amendments, were scrutinised in detail. A sample of 77 requirements was then selected to assess whether and how the animal welfare level was affected by these legislative changes. The results indicated that the animal welfare protection level for cattle, pigs and horses increased overall during the 30-year period, but that a number of specific requirements had been relaxed to meet objectives other than animal welfare. It was more difficult to determine whether animal welfare improved in practice during the same period, due to the lack of systematic evaluations of the consequences of amending the regulations. Future evaluations are needed to evaluate the outcome of new legislative requirements and to monitor whether they serve their purpose in practice.

[05/10/2021 : Council of the European Union : Updating animal welfare legislation in the EU](#)

Type de document : Note d'information 12512/21 aux délégations du [Conseil de l'Europe](#) "Agriculture et pêche" des 11-12 octobre communiquée par la délégation danoise

Auteurs : Délégations danoise, belge, néerlandaise, allemande et suédoise du Conseil de l'UE

Extrait en français (traduction) : **Mise à jour de la législation sur le bien-être animal dans l'UE**

Le bien-être animal fait l'objet d'une attention croissante tant de la part des citoyens européens que du pouvoir politique dans l'UE. Dans la stratégie "de la ferme à la table", la Commission s'engage à réviser la législation européenne sur le bien-être des animaux "... pour la mettre en conformité avec les dernières données scientifiques, élargir son champ d'application, la rendre plus facile à mettre en œuvre et, en fin de compte, garantir un niveau plus élevé de bien-être animal." Les ministres

responsables du bien-être animal de Belgique, du Danemark, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Suède soutiennent fermement la révision de la législation sur le bien-être animal dans l'UE, notamment dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne (ICE) "Mettre fin à l'ère de la cage", et estiment qu'il s'agit d'une occasion de repenser l'ensemble du cadre, qui est dépassé à bien des égards. Afin de maintenir l'attention sur la législation relative au bien-être des animaux dans l'UE et de s'assurer que la révision à venir est ambitieuse, une prise de position sur un nouveau cadre législatif européen pour le bien-être des animaux, axé sur la détention des animaux, a été envoyée à la Commission en septembre 2021. L'objectif principal de cette prise de position est de souligner l'importance de s'assurer que le nouveau cadre législatif pour le bien-être des animaux est ambitieux et qu'il comprend : 1) Une mise à jour de la législation actuelle basée sur les nouvelles preuves scientifiques, et prenant également en compte les domaines où l'expérience pratique a identifié des problèmes d'application dus à des dispositions trop générales ou imprécises. 2) Une nouvelle législation spécifique pour les animaux détenus ou commercialisés dans le cadre d'une activité économique et pour lesquels il n'existe actuellement qu'une législation très générale ou aucune législation.

Les délégations belge, danoise, allemande, néerlandaise et suédoise sont fermement convaincues que la future législation européenne sur le bien-être des animaux doit couvrir au moins les principales espèces détenues ou commercialisées dans le cadre d'une activité économique. Ainsi, non seulement les animaux d'élevage mais aussi certains aspects concernant les animaux de compagnie, tels que les chiens et les chats, doivent être inclus dans la future législation européenne sur le bien-être des animaux. Cet avis est également conforme aux conclusions du Conseil sur le bien-être animal de décembre 2019. Toutefois, dans le document de positionnement des États membres signataires, la priorité est donnée à la mise à jour ou à la nouvelle législation spécifique aux espèces concernant le bien-être des porcs, des poules pondeuses, y compris les reproducteurs, des poulettes, des poulets de chair, y compris les reproducteurs, des veaux, des vaches laitières, des lapins et des dindes. Enfin, la révision de la législation européenne sur le transport et l'abattage des animaux est un sujet tout aussi important, qui sera également abordé ultérieurement.

Extrait en anglais (original) : Animal welfare is receiving increasing attention from both the European citizens and the political level in the EU. In the Farm to Fork Strategy, the Commission pledges to revise the European animal welfare legislation "...to align it with the latest scientific evidence, broaden its scope, make it easier to enforce and ultimately ensure a higher level of animal welfare." The Ministers responsible for animal welfare in Belgium, Denmark, Germany, the Netherlands and Sweden, strongly support revising the animal welfare legislation in the EU, also in relation to the European Citizens' Initiative (ECI) "End the Cage Age", and find that it is a window of opportunity to rethink the entire framework, which in many ways is outdated. In order to uphold focus on animal welfare legislation in the EU, as well as to ensure that the coming revision is ambitious, a position paper on a new EU legislative frame for animal welfare focusing on the keeping of animals has been sent to the Commission in September 2021. The main purpose with the position paper is to emphasize the importance of ensuring that a new legislative frame for animal welfare is ambitious and that it includes: 1) An update of current legislation according to new scientific evidence, and also taking into account areas, where practical experience has identified enforcement problems due to too general or imprecise provisions. 2) New specific legislation for animals that are kept or traded in the context of economic activity, and where there is currently only very general legislation or no legislation.

The Belgian, Danish, German, Dutch and Swedish delegations are of the firm opinion that the future EU legislation on animal welfare must cover at least the main species kept or traded in the context of economic activity. Thus, not only farm animals but also certain aspects concerning companion animals, such as dogs and cats must be included in the future EU legislation on animal welfare. This opinion is also in line with the Council conclusions on animal welfare from December 2019. However, in the position paper of the signatory Member States priority is given to updated or new species specific legislation on the welfare of pigs, laying hens, including breeders, pullets, broilers, including breeders, calves, dairy cows, rabbits and turkeys. Furthermore, as the Commission has already stated on previous occasions, priority must be given to properly enforce the existing EU legislation on animal welfare. Finally, revising the EU legislation on transport and slaughter of animals are equally important topics, which will also be addressed at a later stage.

Document ayant donné lieu à un article dans fleischwirtschaft.com le 22 octobre 2021 : [Animal welfare - Stricter rules demanded](#)

01/10/2021 : Encadrement de la cession en ligne d'animaux de compagnie : le Sénat porte une proposition plus ambitieuse que celle du Gouvernement

Type de document : Communiqué de presse du [Sénat](#)

Auteur : Philippe Péjo

Extrait : En séance publique le 30 septembre, le Sénat a adopté à la quasi-unanimité la proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes. Les sénateurs ont significativement enrichi le texte et soutenu de nombreuses avancées proposées par les députés, tout en révisant les articles posant des difficultés pratiques afin de donner à la future loi sa pleine efficacité.

Le texte issu des discussions au Sénat valorise le travail des acteurs de terrain en confortant le rôle crucial des associations sans refuge et introduit un délai de réflexion de sept jours avant l'acquisition d'un animal de compagnie, qui permettra de réduire significativement le phénomène des achats d'impulsion. Il facilite le signalement des actes de maltraitance animale, sanctionne davantage leurs auteurs et assure une meilleure exécution des peines. Enfin, il associe toutes les parties prenantes, scientifiques, associations, administration, afin d'améliorer les pratiques dans les cirques et les delphinariums.

Preuve de leur volonté d'intensifier la lutte contre l'abandon d'animaux de compagnie, les sénateurs ont adopté un dispositif d'encadrement strict des cessions en ligne d'animaux de compagnie, plus ambitieux d'ailleurs que la proposition déposée par le Gouvernement.

Mobilisant l'ensemble des outils de régulation à la disposition du législateur, la rapporteure Anne Chain-Larché a garanti, dès l'examen du texte en commission, que toute annonce publiée comportera une liste précise d'informations utiles à l'acheteur et nécessaires à la vérification de la conformité de l'offre. Il relèvera de la responsabilité de chaque plateforme de vérifier les informations saisies par les vendeurs lors de la publication des annonces.

Poursuivant ce travail, à l'initiative de la commission des affaires économiques, le Sénat a adopté en séance publique un amendement qui complète le dispositif d'encadrement des offres. Pour la rapporteure, "aux côtés des pouvoirs publics, les plateformes doivent jouer pleinement leur rôle afin

de lutter contre les annonces frauduleuses et les trafics. Nous avons souhaité acter cette responsabilité dans la loi".

Si les débats en séance publique ont convergé sur l'objectif, le Sénat et le Gouvernement se sont toutefois opposés sur l'ambition : la commission a défendu - et obtenu - un encadrement plus poussé que celui porté par l'amendement du Gouvernement. La rapporteure s'est déclarée "très heureuse que le Gouvernement ait proposé aujourd'hui de conforter les dispositions votées par le Sénat il y a une semaine en commission. Le Sénat a toutefois voulu aller encore plus loin, en n'autorisant les annonces de vente d'animaux que sur des sites préalablement agréés par le ministère et qui s'engagent à respecter le cahier des charges qu'il aura fixé. Pas de contrôle par les plateformes, pas de publication : les acteurs s'y tiendront, d'autant que le principal site d'annonces est français. L'argument du manque de moyens de l'administration n'est pas recevable : pour que les choses changent, il faut se donner une véritable ambition qui aille au-delà de l'affichage".

Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques, s'est félicitée de cette avancée significative dans la lutte contre l'abandon et les trafics. "Nous allons travailler avec les députés et le Gouvernement en préparation de la commission mixte paritaire, pour parfaire ce dispositif exigeant et sans précédent. Nous pouvons débattre de sujets techniques, tels que le choix entre un agrément ou une labellisation des sites. Mais sur ce sujet primordial, il ne peut y avoir de querelle de clochers : l'important est que cette mesure prospère. Le Sénat s'est retroussé les manches pour impulser enfin un vrai changement. Aux députés désormais de saisir cette occasion historique".

01/10/2021 : Maltraitance animale : le Sénat vote un texte en grande partie édulcoré

Type de document : Article publié dans [Le Monde](#)

Auteur : Le Monde avec AFP

Extrait : La proposition de loi va maintenant revenir devant l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot, si le désaccord persiste. Les associations de défense des animaux maintiennent la pression. Le Sénat, dominé par l'opposition de droite, a donné, jeudi 30 septembre, un très large feu vert en première lecture à une proposition de loi pour renforcer la lutte contre la maltraitance animale, mais en maintenant les animaleries et les animaux sauvages dans les cirques itinérants et les delphinariums.

« Ce n'est plus le temps des demi-mesures ou, pire, des faux-semblants », avait affirmé la ministre de la transition écologique Barbara Pompili, au coup d'envoi, dans la matinée, sur ce texte de la majorité présidentielle, qui avait été adopté à la quasi-unanimité en janvier en première lecture par l'Assemblée nationale, dans une version plus offensive.

Députés et sénateurs vont maintenant tenter de trouver un accord en vue d'une adoption définitive et rapide, faute de quoi l'Assemblée nationale aura le dernier mot. Le texte doit notamment contribuer à éviter les achats impulsifs d'animaux de compagnie, qui conduisent à trop d'abandons, et entend aussi durcir les sanctions en cas de maltraitance.

Chaque année, 100 000 bêtes sont abandonnées en France ; rien qu'à l'été 2021, près de 16 900, un nombre record, ont été recueillies par la Société protectrice des animaux (SPA), dont 11 669 chats. La proposition de loi crée un certificat de connaissance et d'engagement, remis lors de

l'acquisition d'un animal de compagnie ; il rappellera les obligations de soins, de vaccination et les coûts à prévoir (nourriture, vétérinaire...).

Le Sénat a acté cette « avancée » dans l'Hémicycle, mais est revenu sur l'interdiction programmée de la vente de chats et de chiens dans les animaleries, votée par les députés. En contrepartie, les élus de la Haute Assemblée ont notamment interdit les animaux en vitrine ou l'expédition postale, renforcé la lutte contre les introductions de chiens venus d'Europe de l'Est et introduit un partenariat entre refuges, associations sans refuges et animaleries.

« Il n'y a pas un circuit qui sera plus réglementé », a assuré la présidente de la commission des affaires économiques du Sénat Sophie Primas (Les Républicains, LR), en réponse à ses collègues écologistes et PS qui souhaitaient rétablir l'interdiction de vente.

D'accord sur un nécessaire encadrement de la vente sur Internet, sénateurs et gouvernement ont achoppé dans l'immédiat sur la méthode. Le Sénat a adopté, faute de mieux, un dispositif proposé par la rapporteure (LR, Seine-et-Marne) Anne Chain-Larché et reposant sur un agrément des sites, alors que le gouvernement préconise de n'autoriser la vente que sur des rubriques précises. « C'est une ligne rouge absolue que d'encadrer ces ventes sur Internet », a insisté le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie.

Le sort des delphinariums toujours en suspens

Le Sénat a par ailleurs refusé de transformer en obligation la compétence du maire en matière d'identification et de stérilisation des chats errants, sans moyens supplémentaires alloués par l'Etat. Le coût est évalué entre 1,5 milliard et 2,5 milliards d'euros, et le ministère de l'agriculture espère parvenir à « un terrain d'entente » dans la suite de la navette parlementaire.

Dans la soirée, la Haute Assemblée s'est penchée sur l'interdiction progressive de la détention d'animaux sauvages dans les cirques itinérants et dans les delphinariums. La mesure, votée par l'Assemblée nationale, a été retoquée en séance.

En lieu et place, les sénateurs proposent qu'un comité de spécialistes travaille à de nouvelles réglementations pour les delphinariums, qui n'ont actuellement pas de solution pour leurs cétacés. Pour les cirques itinérants, les espèces d'animaux interdits seraient déterminées par arrêté, après avis d'un conseil spécialisé.

« Plutôt qu'une posture idéologique », la rapporteure a défendu un « compromis » et récusé toute « dénaturation ». Mme Pompili avait plus tôt insisté sur la nécessité d'« acter collectivement qu'il n'est plus raisonnable de transporter des éléphants, des otaries ou des fauves de ville en ville » ou encore sur la nécessité de « mettre fin à la présence de dauphins et d'orques » dans les delphinariums.

Dans la dernière ligne droite des échanges, les sénateurs ont toutefois voté l'interdiction sans délai de l'élevage de visons. Chasse à courre, combats de coq, corrida, élevage intensif... La gauche, tout en validant la proposition de loi, a déploré que seules « quelques maltraitances » soient abordées, regrettant de ne pouvoir porter le fer contre « des pratiques d'un autre âge », selon l'écologiste Daniel Salmon (Ille-et-Vilaine).

De leur côté, les associations de protection des animaux maintiennent la pression. Le porte-parole de la Fondation Brigitte Bardot, Christophe Marie, a fustigé « un Sénat rétrograde, incapable de percevoir l'attente sociétale ». La SPA a dénoncé « un rétropédalage dangereux, qui trahit une posture passéiste en matière de respect des animaux ».

La présidente du Parti animaliste, Hélène Thouy, avait réuni dans l'après-midi quelques dizaines de partisans devant le Sénat pour dénoncer « le cynisme et le déni de démocratie qui pèsent sur la condition animale ».

Autres articles sur le même sujet publiés dans :

- CNews le 29 septembre 2021 : [Maltraitance animale : une loi qui a du plomb dans l'aile](#)
- Le Dauphiné libéré le 30 septembre 2021 : [Maltraitance animale, bien-être animal : un enjeu très politique](#)

30/09/2021 : Lutte contre la maltraitance animale

Type de document : Actualité du [Sénat](#)

Auteur : Espace presse du Sénat

Extrait : Jeudi 30 septembre 2021, le Sénat a adopté, avec modifications, la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée.

Ce texte vise à lutter contre la maltraitance des animaux domestiques et des animaux d'espèces sauvages, tout en améliorant leurs conditions de détention, selon 4 axes :

- améliorer les conditions de détention des animaux de compagnie et des équidés ;
- renforcer les sanctions dans la lutte contre la maltraitance à l'encontre des animaux domestiques ;
- mettre fin à la captivité d'espèces sauvages utilisées à des fins commerciales ;
- mettre fin à l'élevage de visons d'Amérique destinés à la production de fourrure.

Première lecture au Sénat (30 septembre 2021)

Jeudi 30 septembre 2021, le Sénat a adopté, avec modifications, la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée.

Au cours de cet examen, le Sénat a adopté des amendements ayant notamment pour effet de :

- fixer à 1 an le délai pour permettre aux détenteurs particuliers d'obtenir le nouveau certificat de connaissance (amt 23 - art.1er) ;
- préciser que la première acquisition d'une espèce animale de compagnie après la promulgation de la loi sera soumise à obligation de certificat d'engagement et de connaissance (amt 190 - art.1er) ;
- fournir un justificatif de domicile validé pour les carnivores domestiques, afin que le détenteur enregistré dans le fichier national ne puisse être contesté (amt 84 rect. bis - art. add. après art. 1er) ;
- réintroduire, avec équivalences, une formation, au bien-être animal pour les gestionnaires de fourrière (amt 90 rect. bis - art. 3) ;
- inclure dans les contrats de prestation des fourrières une information relative aux sanctions encourues en cas de maltraitance animale (amts 10 et 62 - art. 3) ;
- permettre de mutualiser une fourrière avec un autre établissement public de coopération intercommunale (amts 40 rect. ter, 137 rect. ter et 192 - art. 3) ;
- préciser l'exigence de certification des associations sans refuge (amt 196 - art. 3 bis) ;
- préciser le cadre dans lequel l'établissement public de coopération intercommunale peut être amené à intervenir en matière de capture, de stérilisation et d'identification des chats errants (amt. 197 - art.4) ;
- renforcer la lutte contre les introductions de chiens, notamment d'Europe de l'Est, non conformes aux règles sanitaires et d'identification (amt 203 - art. 4 sexies B) ;
- encadrer la publication d'offres en ligne de cession d'animaux de compagnie (amt 205 rect. bis - art. 4 sexies) ;

préciser le contenu de la sensibilisation à l'éthique animale au sein de l'enseignement moral et civique (amt 209 - art.7 ter) ;

- protéger les mineurs de la vue de contenus zoopornographiques (amt 120 rect. ter - art. add. après art. 11) ;
- inscrire les auteurs d'atteintes sexuelles sur animaux au sein du Fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles - FIJAIS (amt 125 rect. ter - art.add. après article 11 quater) ;
- clarifier pour distinguer les refuges et sanctuaires des établissements pratiquant des soins sur les animaux de la faune sauvage (amt 219 rect. - art. 12 bis) ;
- interdire la présentation de numéros de dressage dans les refuges et sanctuaires (amt 15 - art. 12 bis) ;
- interdire la présentation des animaux en discothèque, qu'ils soient d'espèce domestique ou non domestique (amt 74 - art. 13) ;
- modifier l'intitulé du texte, qui devient : "proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes" (amt 20 rect. - intitulé de la proposition de loi).

[Le texte adopté](#)

[22/09/2021 : Efficacy of Intra-Operative Topical Wound Anaesthesia to Mitigate Piglet Castration Pain - A Large, Multi-Centred Field Trial](#)

Type de document : Article scientifique publié dans [Animals](#)

Auteurs : Meredith Sheil, Giulia Maria De Benedictis, Annalisa Scollo, Suzanne Metcalfe Metcalfe, Giles Innocent, Flaviana Gottardo

Résumé en français (traduction) : **Efficacité de l'anesthésie topique peropératoire des plaies pour atténuer la douleur de la castration des porcelets - un large essai multicentrique de terrain**

La castration des porcelets entraîne une douleur aiguë et un stress pour l'animal. Il existe un besoin crucial de méthodes efficaces d'atténuation de la douleur à la ferme. L'anesthésie locale à l'aide de Tri-Solfen® (Animal Ethics Pty Ltd., Melbourne, Australie), une formulation topique d'anesthésique local et d'antiseptique instillée dans la plaie pendant l'opération, est une méthode d'atténuation de la douleur de la castration qui a récemment fait son apparition dans les exploitations agricoles. Afin d'étudier l'efficacité de Tri-Solfen®, instillé dans la plaie pendant l'intervention, pour atténuer la douleur ultérieure liée à la castration chez les porcelets nouveau-nés, nous avons réalisé un vaste essai sur le terrain, randomisé et avec contrôles négatifs, dans deux exploitations porcines commerciales européennes. Des porcelets (173) ont été recrutés et assignés à des lots au hasard pour être castrés avec ou sans Tri-Solfen®, instillé dans la plaie immédiatement après l'incision de la peau. Une période d'attente de 30 secondes a ensuite été observée avant de terminer la castration. L'efficacité a été évaluée en mesurant les réponses motrices et vocales induites par la douleur pendant la procédure de castration et le comportement postopératoire lié à la douleur chez les porcelets traités par rapport aux porcelets non traités. Une réduction significative des réponses motrices et vocales nociceptives pendant la castration et du comportement postopératoire lié à la douleur a été observée chez les porcelets traités par Tri-Solfen® par rapport aux porcelets non

traités, dans les 30 premières minutes suivant la castration. Bien que ne traitant pas la douleur de l'incision de la peau, Tri-Solfen® est efficace pour atténuer la douleur aiguë ultérieure liée à la castration chez les porcelets dans des conditions de production commerciale.

Résumé en anglais (original) : Piglet castration results in acute pain and stress to the animal. There is a critical need for effective on-farm methods of pain mitigation. Local anaesthesia using Tri-Solfen® (Animal Ethics Pty Ltd., Melbourne, Australia), a topical local anaesthetic and antiseptic formulation instilled to the wound during surgery, is a newly evolving on-farm method to mitigate castration pain. To investigate the efficacy of Tri-Solfen®, instilled to the wound during the procedure, to alleviate subsequent castration-related pain in neonatal piglets, we performed a large, negatively controlled, randomised field trial in two commercial pig farms in Europe. Piglets (173) were enrolled and randomised to undergo castration with or without Tri-Solfen®, instilled to the wound immediately following skin incision. A 30 s wait period was then observed prior to completing castration. Efficacy was investigated by measuring pain-induced motor and vocal responses during the subsequent procedure and post-operative pain-related behaviour in treated versus untreated piglets. There was a significant reduction in nociceptive motor and vocal response during castration and in the post-operative pain-related behaviour response in Tri-Solfen®-treated compared to untreated piglets, in the first 30 min following castration. Although not addressing pain of skin incision, Tri-Solfen® is effective to mitigate subsequent acute castration-related pain in piglets under commercial production conditions.

22/09/2021 : Sénat : Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale

Type de document : Rapport du [Sénat](#) n° 844 (2020-2021) déposé le 22 septembre 2021

Auteur : Mme Anne CHAIN-LARCHÉ, au nom de la commission des affaires économiques du Sénat

Extrait : Le mercredi 22 septembre, la commission des affaires économiques du Sénat a examiné, sur le rapport de Mme Chain-Larché (LR - Seine-et-Marne), la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale de M. Loïc Dombrevail, M. Dimitri Houbbron et Mme Laëtitia Romeiro Dias (LREM). [...]

La commission des affaires économiques du Sénat s'est attachée à rétablir l'équilibre d'un texte imparfait. Dans une approche constructive, elle a formulé de nombreuses propositions pour renforcer le lien entre animaux et humains, accompagner l'évolution des pratiques en matière de vente et d'accueil d'animaux, ou encore lutter contre l'abandon, la zoophilie et les actes de cruauté. Lorsque les mesures du texte sont apparues disproportionnées ou contreproductives, elle a également réécrit les dispositifs pour une meilleure efficacité.

22/09/2021 : Lutte contre la maltraitance animale : la commission des affaires économiques fait le choix du renforcement des liens entre humains et animaux

Type de document : Communiqué de presse du [Sénat](#)

Auteur : Philippe Péjo

Extrait : La commission des affaires économiques a adopté ce mercredi 22 septembre la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale. Elle a veillé à maintenir une place pour les animaux dans nos vies et à corriger les effets de bord de cette proposition de loi afin de faciliter l'action des associations sur le terrain.

Dès le lendemain de l'adoption de la proposition de loi à l'Assemblée nationale, la rapporteure Anne Chain-Larché (Les Républicains - Seine-et-Marne) a effectué un intense travail de concertation avec les acteurs de terrain et les spécialistes du monde animal. Elle a mené plus d'une cinquantaine d'auditions et effectué de nombreux déplacements sur le terrain auprès des professionnels, des associations de protection animale, des élus locaux et des services de l'État.

La commission a érigé en priorité la lutte contre les causes et les conséquences de l'abandon, dont la France est triste championne d'Europe avec 100 000 abandons chaque année. Afin de lutter contre l'achat "coup de cœur", la commission des affaires économiques s'est appuyée sur l'avancée votée à l'Assemblée nationale que constitue le certificat de connaissance et d'engagement, pour davantage responsabiliser les acquéreurs d'animaux de compagnie en instaurant un délai de réflexion de 7 jours avant achat.

Elle a, par ailleurs, maintenu la possibilité de ventes d'animaux dans les animaleries, qui relèvent en effet d'un circuit contrôlé par les directions départementales de la protection des populations (DDPP), où les animaux sont identifiés et tracés, afin d'éviter un report des achats vers internet ou des trafics non déclarés. Elle a, dans le même temps, prévu une mise à jour régulière des réglementations s'appliquant à ces animaleries, interdit les animaux en vitrine et introduit un partenariat entre refuges, associations sans refuges et animaleries. Elle a enfin augmenté les sanctions en cas de trafics d'animaux et de vols d'animaux destinés à alimenter ces trafics.

Reconnaissant le travail immense mené, dans les territoires, par les associations, aux côtés des élus locaux, la commission a facilité et encadré le recours aux familles d'accueil d'animaux abandonnés, ainsi que donné un véritable statut aux associations sans refuge. Elle a également introduit une exonération de TVA pour les actes vétérinaires dans les refuges, mesure ayant un impact direct sur le bien-être animal.

La commission a refusé de transformer en obligation la compétence du maire en matière de capture, d'identification et de stérilisation des chats errants, sans moyens supplémentaires dédiés par l'État. La rapporteure appelle à une campagne nationale, dont les maires et les vétérinaires se feraient le relais actif, en affichant au sein de leurs locaux les obligations d'identification et l'intérêt de la stérilisation.

La commission a souhaité renforcer les sanctions pénales pour les auteurs de maltraitance animale, en interdisant la zoophilie en France et en créant une circonstance aggravante pour les actes de cruauté sur un animal lorsqu'ils sont commis devant un mineur. Elle a aussi donné à ce volet pénal une dimension préventive en encourageant la sensibilisation à l'éthique animale et en prévoyant la prise en charge précoce des enfants lorsque leur foyer a fait l'objet de signalement pour maltraitances animales.

S'agissant des animaux sauvages, la commission des affaires économiques a permis aux delphinariums de poursuivre leur activité, en instituant un conseil spécialisé offrant une véritable expertise scientifique, pour éclairer les décisions des pouvoirs publics dans la recherche de solutions opérationnelles pour les cétacés. En cas de manquement constaté, des interdictions ciblées pourraient être prononcées. Elle a voulu donner aux cirques les moyens d'évoluer en édictant une

liste d'animaux autorisés et en instaurant un dialogue avec un conseil dédié aux enjeux de l'itinérance.

Pour la rapporteure de cette proposition de loi, Anne Chain-Larché (Les Républicains - Seine-et-Marne), "la logique de prohibition n'a jamais fonctionné : plutôt que de fermer les circuits légaux de vente ou d'interdire la détention de la faune sauvage dans les cirques et les delphinariums, nous avons préféré des réglementations et des contrôles plus exigeants. De garde-fous en interdictions, nous risquions de distendre le lien entre animaux et humains. C'est pourquoi nous avons renommé ce texte : proposition de loi visant à renforcer les liens entre humains et animaux. Améliorons encore nos pratiques, renforçons la qualité du lien entre animaux et humains plutôt que d'ériger des barrières qui nourriront à terme l'indifférence."

Selon la présidente de la commission, Sophie Primas (Les Républicains - Yvelines). : "L'évolution de la sensibilité au bien-être animal appelle une évolution législative. Aux côtés de l'Assemblée nationale et dans l'esprit des auteurs de la proposition de loi, les nombreuses avancées votées par la commission démontrent que le Sénat sait se montrer réceptif aux demandes sociétales, être force de propositions constructives et s'engager pour la protection animale."

[Lien vers l'intégralité du rapport](#) de la commission des affaires économiques

[21/09/2021 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-003650/21 : Interdiction de la caudectomie des chiots pour des raisons esthétiques](#)

Type de document : Réponse écrite de la [Commission européenne](#)

Auteurs : Question : Annika Bruna (ID). Réponse : Ms Kyriakides au nom de la Commission européenne

Question en français (original) : La Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie du 13 novembre 1987 interdit, entre autres, l'ablation de la queue des chiens pour des raisons non médicales.

La France a ratifié cette convention en 2004, mais en maintenant la caudectomie, y compris pour des raisons purement esthétiques. L'opération doit cependant être réalisée par un vétérinaire, au maximum cinq jours après la naissance du chiot afin de limiter la douleur, les tissus nerveux n'étant alors pas complètement développés.

Les caudectomies sont traditionnellement pratiquées sur des chiens vivant en meute et ayant tendance à se mordre la queue, ou sur des chiens évoluant sur des terrains broussailleux, où la queue s'écorche facilement (peu vascularisée, elle cicatrise mal).

Hormis ces cas minoritaires, la caudectomie est pratiquée pour des raisons esthétiques. Privant le chien d'un organe de communication avec ses congénères (peur, joie, stress, excitation), elle est souvent exécutée illégalement par des éleveurs, au-delà du délai de cinq jours et parfois sans anesthésie. Mal réalisée, elle peut entraîner une paralysie totale ou des douleurs chroniques du dos. La Commission connaît-elle l'état des législations nationales relatives à la caudectomie des chiots? Encourage-t-elle les États membres à interdire cette pratique?

Réponse en français (original) : L'UE n'a pas signé ni ratifié la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, qui a été conclue dans le cadre du Conseil de l'Europe. Par conséquent, les dispositions de cette convention ne font pas partie du droit de l'Union et la

Commission n'est pas compétente pour contrôler le respect de cette convention par les États membres.

Au niveau de l'Union, la législation en matière de bien-être animal porte sur des domaines spécifiques tels que l'élevage, le transport et l'abattage. Dès lors, la législation de l'Union ne réglemente pas la caudectomie des chiots ni ses incidences sur le bien-être, et ces questions relèvent de la seule responsabilité de l'État membre concerné. Une procédure de révision de la législation de l'Union sur le bien-être animal est en cours et fait partie des actions au titre de la stratégie « De la ferme à la table ». La proposition de la Commission est prévue pour 2023.

Dans le cadre des travaux de la plateforme de l'UE sur le bien-être animal, il existe depuis le mois de juin 2018 une initiative à participation volontaire concernant la santé et le bien-être des animaux de compagnie dans le commerce. Cette initiative a débouché sur plusieurs documents, notamment des orientations en matière d'élevage responsable des chiens. Suivant ces orientations, les mutilations chirurgicales, y compris la caudectomie des chiots, ne devraient être autorisées que si un vétérinaire les considère comme nécessaires pour des raisons médicales et le certifie par écrit. Bien que la Commission ne porte pas la responsabilité de ces orientations, la plateforme de l'UE sur le bien-être animal leur a donné son aval pour encourager leur promotion dans les États membres.

[20/09/2021 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-000548/21 : European framework for the protection of pets](#)

Type de document : Réponse écrite de la [Commission européenne](#)

Auteurs : Question : Emmanouil Fragkos (ECR). Réponse : Ms Kyriakides au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : **Cadre européen pour la protection des animaux de compagnie**

En vertu de l'article 13 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE, l'UE doit tenir pleinement compte des exigences du bien-être animal lorsqu'elle élabore et applique ses politiques.

L'assurance des animaux de compagnie est actuellement facultative et, en l'absence de règles pertinentes couvrant l'ensemble de l'Europe, dans certains États membres, cette assurance n'est même pas une option. Les différents cadres juridiques qui s'appliquent dans chaque État membre donnent lieu à un traitement différent. Il est révélateur qu'en Suède, environ 50 % des animaux domestiques sont assurés et que le Royaume-Uni, pays non membre de l'UE, arrive en deuxième position avec un taux d'assurance de 23 %.

Les coûts des soins, des médicaments et des opérations chirurgicales pour les animaux de compagnie varient considérablement, ce qui crée des possibilités de surfacturation injuste et injustifiée. Le niveau d'assurance pour les animaux de compagnie varie d'une compagnie à l'autre. Si davantage d'animaux de compagnie étaient assurés, les prix que les propriétaires devraient payer seraient moins élevés.

En outre, il n'existe pas de cadre de référence unique pour les prix des médicaments destinés aux animaux de compagnie, de sorte que les prix sont fixés de manière arbitraire dans chaque cabinet vétérinaire ou animalerie.

Malheureusement, le coût du traitement de diverses maladies et le coût des opérations sont souvent à l'origine de l'abandon de milliers d'animaux domestiques chaque année.

L'enregistrement obligatoire des animaux domestiques à l'aide de micropuces, qui réduirait la possibilité de perte des animaux et renforcerait la stratégie de lutte contre leur abandon, ne semble pas bénéficier d'un soutien efficace.

A la lumière de ce qui précède :

1. La Commission voit-elle une valeur ajoutée dans un cadre européen minimal de protections ou dans la coordination des efforts visant à résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus ?
2. Envisage-t-elle de promouvoir l'assurance pour animaux de compagnie ? Si oui, comment ?

Réponse en français (traduction) : 1. La législation européenne en vigueur impose l'identification obligatoire des animaux de compagnie lorsqu'ils sont amenés à circuler entre les États membres et lorsqu'ils proviennent de pays tiers. Ce système est adapté aux problèmes sanitaires qui peuvent découler de ces mouvements.

En outre, le règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil contient deux références spécifiques à l'espèce concernant les mouvements de chats et de chiens en tant qu'activité commerciale : le jeune âge et l'aptitude au transport.

La Commission n'est juridiquement compétente ni pour établir un cadre européen minimal de protection, ni pour coordonner les efforts visant à résoudre les problèmes mentionnés par l'Honorable Parlementaire.

2. La Commission n'envisage pas de promouvoir l'assurance des animaux de compagnie, car cette question ne relève pas de ses compétences.

06/09/2021 : Porcs biologiques : mieux valoriser les mâles non castrés

Type de document : Actualité publiée sur le site d'[INRAE](#)

Auteur : INRAE

Extrait : Les éleveurs bio ont pour objectif d'atteindre un niveau élevé de bien-être animal. Pour y parvenir en élevage porcin, l'une des étapes cruciales serait l'arrêt de la castration des porcelets mâles. INRAE et la filière porcine travaillent à améliorer l'élevage et la valorisation des mâles entiers. Les attentes sociétales pour plus de bien-être animal poussent vers un arrêt de la castration des porcelets mâles. L'interdiction de la castration à vif des porcelets en France dès 2022 s'inscrit dans cet objectif. Si, jusqu'à présent, ces porcelets sont castrés, c'est surtout pour répondre à des attentes qualitatives. Certaines carcasses et viandes de porcs mâles non castrés dégagent des odeurs et saveurs désagréables susceptibles d'engendrer un rejet de la part des consommateurs. Ce risque est maîtrisé en production conventionnelle même s'il n'est pas totalement écarté. Le mode d'élevage bio demande d'autres adaptations du fait de ses conduites spécifiques, notamment des temps de croissance plus longs, et des conditions d'élevage différentes avec notamment plus d'espace et de la litière.

Pour accompagner les producteurs bios dans l'évolution de leurs pratiques et garantir les débouchés de leurs produits, deux programmes de recherche sont en cours. Le projet Farinelli, financé par des fonds Casdar, s'intéresse d'une part, à la prise en charge de la douleur lors de la castration et d'autre part, aux pratiques d'élevage permettant de réduire les risques d'odeur désagréables des viandes des porcs mâles non castrés et de valoriser les viandes produites dans de bonnes conditions pour les éleveurs et les consommateurs. Le programme européen PPILOW se penche sur l'amélioration du bien-être des porcs et volailles en système bio, incluant les conditions d'élevage des porcs mâles

non castrés pour limiter leurs comportements indésirables (montes, agressions) et réduire les risques d'odeurs des viandes.

Adapter la transformation

En conventionnel, environ 5% des carcasses de porcs mâles non castrés sont odorantes, mais ce taux est très variable. Des travaux sont en cours pour évaluer le pourcentage en bio. Les deux principales molécules à l'origine du risque odorant, l'androstérone et le scatol, se retrouvent essentiellement dans les tissus gras. « Nous savons qu'une 3e molécule, l'indole, est aussi impliquée mais de façon moins marquée car son pouvoir odorant est 50 fois moindre », précise Armelle Prunier, de l'UMR PEGASE. Les problèmes d'odeur sont surtout perçus pendant la cuisson des viandes contenant du gras (lardons ou saucisse fraîche par exemple). Des tests ont été réalisés pour déterminer la possibilité d'incorporer des viandes de mâles non castrés dans des produits transformés sans que les éventuelles odeurs indésirables soient décelables. En plus de la gestion des carcasses odorantes, l'élevage des porcs mâles non castrés demande une adaptation de la transformation car leur morphologie est différente de celle des mâles castrés, avec des carcasses moins grasses, plus charpentées au niveau des épaules mais des jambons réduits.

Réduire le risque d'odeurs

Différentes pistes sont explorées pour réduire la teneur du gras en composés odorants. « Pour réduire la teneur en scatol, les leviers sont surtout les conditions d'élevage : l'hygiène, la ventilation et la température ambiante, ainsi que l'alimentation. Pour l'androstérone, ce sera plutôt la génétique, ainsi que l'âge et le poids à l'abattage. Des animaux abattus plus jeunes donc plus légers permettent de réduire le risque », explique Armelle Prunier. Les éleveurs devront aussi adapter l'alimentation. Un ajout de fibres fermentées cibles ou d'aliments comme l'amidon cru, la chicorée ou le lupin, serait bénéfique. « Pour limiter le risque d'odeurs, nous réalisons des essais sur des apports de fourrages et de fibres, complète Bénédicte Leuret, chercheuse INRAE à l'UMR Pegase. Ces aliments augmentent le niveau de satiété, favorisent l'expression des comportements exploratoires et réduisent le risque d'ulcère gastrique. Tout ceci contribue au bien-être en plus de d'améliorer la qualité sensorielle des viandes en limitant la production de scatol ».

De leur côté, les entreprises de sélection travaillent à fournir des verrats à faible risque d'odeur. Certaines lignées, des race Piétrain par exemple, semblent moins à risque.

Santé animale

[11/06/2021 : FVE/ FEEVA Best Practice Protocol for Euthanasia of horses 2021](#)

Type de document : Guide de bonnes pratiques publié par la [FVE/FEEVA](#)

Auteur : FVE/FEEVA

Extrait : Protocole de bonnes pratiques pour l'euthanasie des chevaux

Il s'agit d'un document technique destiné aux vétérinaires et portant sur les techniques de bonnes pratiques en matière d'euthanasie des chevaux. C'est un addendum au document plus général intitulé FVE/FEEVA End of Life for horses, qui traite des aspects plus éthiques de l'euthanasie des chevaux. Une méthode d'euthanasie n'est acceptable que si son effet est garanti. Elle doit provoquer une perte de conscience avant l'arrêt cardiaque ou respiratoire. La perte de conscience

peut être obtenue par un moyen médical ou mécanique (pistolet à projectile captif ou pistolet à tige perforante captive). Ensuite, la sécurité humaine pendant l'euthanasie doit être prise en compte en raison des risques potentiels et de l'imprévisibilité de la procédure. Enfin, l'élimination appropriée de la carcasse après l'euthanasie doit être organisée et envisagée avant de choisir la méthode d'euthanasie. En général, les vétérinaires qui pratiquent l'euthanasie doivent évaluer et tenter de minimiser le risque de détresse de l'animal du fait de son inconfort physique ou de son environnement. Le cheval doit être correctement identifié et le consentement de son propriétaire doit être authentifié avant de procéder à l'euthanasie, sauf dans les cas où le bien-être de l'animal est gravement compromis et où le propriétaire ne peut pas être contacté.

Transport, abattage, ramassage

14/10/2021 : [Maltraitance animale : il fait installer des caméras dans son abattoir pour plus de transparence](#)

Type de document : Article publié dans [Ouest France](#)

Auteur : Guillaume Le Du

Extrait : Jacques Sénécal, à Cahagnes (Calvados), est l'un des premiers en France à utiliser la vidéosurveillance sur la chaîne d'abattage des volailles. Pour montrer l'absence de maltraitance animale.

À Cahagnes, dans le bocage calvadosien, l'abattoir de Jacques Sénécal abat 4 000 volailles par semaine à destination des boucheries traditionnelles de la région. L'entreprise familiale de seize salariés est un petit acteur industriel de la filière, mais ça ne l'empêche pas d'être à la pointe de l'innovation. Il y a trois ans, les frères Sénécal avaient instauré une traçabilité de la naissance des animaux à l'assiette via des étiquettes numériques. Grâce au fameux QR code, ils étaient en mesure de « bloquer en caisse l'achat d'une volaille impropre à la consommation ».

Les services vétérinaires associés au dispositif

Ils ont « récidivé » le 26 juillet, en faisant installer trois caméras de surveillance dans leur abattoir. « Nos éleveurs (une dizaine de petits élevages situés dans le département) prennent soin de leurs animaux, on voulait leur montrer que les volailles étaient abattues sans souffrance, explique Jacques Sénécal. Elles sont endormies par électronarcose (étourdissement par courant électrique) avant d'être saignées. »

Ces deux étapes sont filmées et visibles en direct sur l'ordinateur du patron. Une troisième caméra placée à l'accrochage des animaux, a également été installée. « Les images sont envoyées aux éleveurs qui, grâce à la traçabilité des lots, voient comment leurs volailles ont été abattues. » Les services vétérinaires (DDPP) qui ont été associés à la mise en place du dispositif, « ont un accès direct aux images sur lesquelles les visages des salariés n'apparaissent pas ».

Autre avantage : le personnel a pu être sensibilisé au bien-être animal. « On a fait de la pédagogie pour que l'accrochage ne soit pas trop brutal, pour qu'aucune volaille ne soit saignée sans avoir été endormie, quitte à la repasser à l'électronarcose en cas de doute. » Jacques Sénécal a même rencontré L214. L'association de défense de la cause animale, spécialiste des vidéos chocs, plaide pour rendre « public ces images ».

Ce n'est pas pour tout de suite... « Dans un second temps, ces images pourraient être destinées aux ONG et seulement dans un troisième temps aux consommateurs, indique, dans un entretien à Brut, Fabrice Zehra, l'entrepreneur et défenseur de la cause animale qui a monté le dispositif vidéo dans l'abattoir Sénécal. C'est fou qu'en 2021, la vidéosurveillance ne soit pas généralisée, en France, dans les abattoirs... »

Quarante-six installations aidées de vidéosurveillance

Mais, après le refus, en 2017, de la proposition de loi Falorni, visant à rendre obligatoire la surveillance vidéo dans les abattoirs, la loi Alimentation (article 71) de 2018 a autorisé une expérimentation de vidéosurveillance sur la base du volontariat pendant deux ans. Seuls cinq abattoirs ont participé au dispositif, initié en février 2020.

« D'autres abattoirs l'ont mis en place mais n'ont pas voulu rentrer dans l'expérimentation pour éviter d'avoir à rendre des comptes aux autorités publiques. Il faudrait pourtant un cadre réglementaire pour protéger les salariés. La faute repose souvent sur du matériel de contention inadapté, des cadences trop importantes », souligne Agathe Gignoux, responsable des affaires publiques de CIWF France, une ONG œuvrant au bien-être animal. « La vidéosurveillance est déjà obligatoire au Royaume-Uni, en Israël, aux Pays-Bas, dans la moitié des états américains. On est à la traîne. »

Pourtant, dans le cadre du plan de relance, 115 millions d'euros ont été affectés à la modernisation des abattoirs. FranceAgriMer a sélectionné 132 dossiers dont 46 projets incluent des dispositifs de contrôle par vidéosurveillance. Les distributeurs poussent à ce type d'investissement. Carrefour a exigé la pose de caméras dans ses abattoirs partenaires. Rappelons que la France compte plus de 900 abattoirs, dont 247 abattoirs de boucherie (ovins, caprins, porcins et bovins).

30/09/2021 : Viande de bœuf : le premier abattoir mobile en service

Type de document : Article publié dans [Ouest France](#)

Auteur : Guillaume Le Du

Extrait : L'entreprise « Bœuf éthique », créée par Émilie Jeannin, éleveuse en Côte d'Or, a abattu son premier animal, à la ferme, le 25 août 2021.

C'est une première en France. Après plus de quatre ans de travaux et de mise au point, l'abattoir mobile du « Bœuf éthique » est entré en service cet été. « Le 25 août 2021, j'ai accompagné quatre de mes vaches charolaises qui pâturaient dans un pré de ma ferme, jusqu'au parc d'attente du camion abattoir. Finalement, une seule a été abattue ce jour-là, explique Émilie Jeannin. Mais depuis un mois, ça se passe bien techniquement. »

« *Notre planning est plein* »

L'éleveuse de Beurizot (Côte d'Or) est en train de réaliser son pari : proposer un abattage à la ferme pour éviter, au maximum, les souffrances animales liées au transport et le stress de la mise à mort dans des abattoirs industriels. « On doit transporter de la viande, pas des êtres vivants », résume la jeune éleveuse de 40 ans.

Son entreprise, « le Bœuf éthique », qui a réuni environ 1,8 million d'euros grâce à neuf associés (« vétérinaires, maraîchers, éleveurs »), des subventions et prêts participatifs, emploie treize salariés dont cinq pour l'abattage. Le camion et les quatre remorques (l'abattage ; vestiaires, bureaux et services vétérinaires ; ressuage des carcasses ; stockage des déchets) ne manquent pas travail. Une ferme par jour. « Notre planning est plein jusqu'à Noël... Il y a vraiment une attente. »

Encore en phase de rodage, l'abattoir mobile abat sur un rythme de trois animaux par jour. La montée en charge doit permettre d'atteindre quotidiennement six animaux, le minimum pour rentabiliser l'outil. L'entreprise est engagée avec 120 éleveurs francs-comtois. « Des animaux nés, élevés (sans OGM) et abattus à la ferme. »

La viande, maturée pendant quinze jours, est vendue sous la marque « le Bœuf éthique » sur la boutique en ligne (www.leboeuf.fr). « Le colis arrive en 24 heures et livrable partout en France par Chronofresh. » Des animaux moins stressés, développent moins de toxines, « c'est l'assurance d'une viande de meilleure qualité pour les consommateurs ».

Travail des animaux – dont équidés et animaux de loisir/sport/travail

12/10/2021 : [Therapy Dog Welfare Revisited: A Review](#)

Type de document : Revue scientifique publiée dans [Veterinary Sciences](#)

Auteur : Lisa Maria Glenk, Sandra Foltin

Résumé en français (traduction) : **Le bien-être des chiens de thérapie revisité : Revue de la littérature**

Au cours de la dernière décennie, le domaine de la recherche sur les interactions homme-animal a été caractérisé par une augmentation significative de résultats scientifiques. Ces données ont contribué à notre compréhension de la manière dont les humains peuvent bénéficier du contact avec les animaux. Cependant, l'expérience animale de ces interactions reste un domaine peu étudié. Cet article traite du bien-être des chiens qui participent à des interventions assistées par l'animal (IAA) pour améliorer la santé des bénéficiaires humains. Cet article s'appuie sur les travaux précédents de Glenk (2017) et fournit une revue actualisée de la littérature sur le bien-être des chiens de thérapie publiée entre 2017 et 2021. Les nouvelles avancées en matière de méthodologie scientifique, telles que la détermination de la teneur en ocytocine salivaire, de la fréquence respiratoire et de la température de la membrane tympanique, sont analysées quant à leur valeur et leurs limites pour la recherche sur les IAA. En outre, les facteurs sociaux et environnementaux liés au bien-être (par exemple, la liberté de choix, l'exploration de nouveaux environnements, l'aversion pour les inégalités, le développement individuel, l'expérience de travail, la relation avec le maître-chien et les compétences du maître-chien) qui influencent profondément la perception et le bien-être des chiens sont examinés et discutés. Compte tenu de l'intérêt croissant et du nombre de chiens utilisés pour les IAA, la protection du bien-être des chiens de thérapie et l'identification des situations, des circonstances et des protocoles susceptibles de compromettre le bien-être des animaux restent un domaine d'activité scientifique émergent et crucial.

Résumé en anglais (original) : During the past decade, the field of human–animal interaction(s) research has been characterized by a significant increase in scientific findings. These data have contributed to our current understanding of how humans may benefit from contact with animals. However, the animal experience of these interactions is still an under-researched area. This paper addresses the welfare of dogs who participate in animal-assisted interventions (AAIs) to improve health in human recipients. This paper builds on previous work by Glenk (2017) and provides an updated review of the literature on therapy dog welfare published from 2017–2021. New advances

in scientific methodology, such as the determination of salivary oxytocin, breath rate and tympanic membrane temperature, are analyzed regarding their value and limitations for research in AAls. Moreover, welfare-related social and environmental factors (e.g., freedom of choice, exploration of novel environments, inequity aversion, individual development, working experience, relationship with handler and handler skills) that profoundly influence dog perception and well-being are reviewed and discussed. Accounting for the globally increasing interest and the number of dogs utilized in AAls, safeguarding therapy dog well-being, and identifying situations, circumstances and protocols that may challenge animal welfare remains an emerging and crucial area of scientific effort.